

## **Rectificatif**

Le 19 juin 2020, Empire Company Limited a déposé de nouveau son rapport de gestion pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 2 mai 2020 afin de corriger certaines informations non significatives, comme suit :

- Pages 9 et 13 – L'incidence d'IFRS 16 sur le résultat par action (« RPA ») du trimestre et de l'exercice a été réduite de (0,02) \$.
- Page 10 – La référence aux ventes de carburant a été supprimée de la rubrique Profit brut.
- Pages 16 et 48 – Le bénéfice avant les intérêts, l'impôt sur le résultat et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (« BAIIA ») du secteur Vente au détail de produits alimentaires et le BAIIA ajusté du secteur Vente au détail de produits alimentaires ont été réduits de 6,1 M\$.

# EMPIRE

COMPANY LIMITED

## RAPPORT DE GESTION POUR LE QUATRIÈME TRIMESTRE ET L'EXERCICE CLOS LE 2 MAI 2020

<b>Renseignements prospectifs</b> .....	<b>1</b>
<b>Survol de la Société</b> .....	<b>3</b>
Vente au détail de produits alimentaires .....	3
Placements et autres activités .....	7
<b>Perspectives</b> .....	<b>7</b>
<b>Sommaire des résultats du quatrième trimestre</b> .....	<b>8</b>
Ventes.....	9
Profit brut .....	10
Bénéfice d'exploitation .....	10
BAIIA.....	11
Charges financières .....	11
Impôt sur le résultat .....	11
Bénéfice net.....	11
<b>Résultats d'exploitation de l'exercice complet</b> .....	<b>12</b>
Ventes.....	13
Profit brut .....	13
Bénéfice d'exploitation .....	14
BAIIA.....	14
Charges financières .....	15
Impôt sur le résultat .....	15
Bénéfice net.....	15
<b>Performance financière sectorielle</b> .....	<b>16</b>
Vente au détail de produits alimentaires .....	16
Placements et autres activités .....	17
<b>Résultats d'exploitation trimestriels</b> .....	<b>18</b>
<b>Situation de trésorerie et sources de financement</b> .....	<b>19</b>
Activités d'exploitation.....	19
Activités d'investissement .....	19
Dépenses d'investissement .....	20
Activités du réseau de magasins et superficie en pieds carrés.....	20
Activités de financement .....	21
Flux de trésorerie disponibles .....	21
Obligations au titre des avantages sociaux futurs.....	22
Garanties et engagements.....	22
<b>Situation financière consolidée</b> .....	<b>23</b>
Principales mesures de la situation financière .....	23
Capitaux propres.....	24
Offre publique de rachat dans le cours normal des activités.....	25
<b>Normes et méthodes comptables</b> .....	<b>27</b>
Modifications de normes comptables adoptées au cours de l'exercice 2020.....	27
Estimations comptables critiques.....	30
Contrôles et procédures de communication de l'information.....	33
Contrôle interne à l'égard de l'information financière .....	33
<b>Transactions entre parties liées</b> .....	<b>34</b>
Rémunération des principaux dirigeants.....	35
Indemnités .....	35
<b>Éventualités</b> .....	<b>35</b>
<b>Gestion du risque</b> .....	<b>36</b>
<b>Désignation des dividendes déterminés</b> .....	<b>44</b>
<b>Mesures et données financières non conformes aux PCGR</b> .....	<b>45</b>
Mesures financières.....	45
Rapprochements liés au secteur des produits alimentaires .....	48
Données financières .....	48

# RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion présente l'analyse des résultats financiers consolidés d'Empire Company Limited (« Empire » ou la « Société ») (TSX : EMP.A) et de ses filiales, y compris ceux de la filiale entièrement détenue Sobeys Inc. (« Sobeys »), pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 2 mai 2020 et pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 4 mai 2019. Il doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés audités de la Société et les notes annexes pour l'exercice clos le 2 mai 2020 et l'exercice clos le 4 mai 2019. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la Société, notamment sa notice annuelle, veuillez consulter le site Web de SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ou le site Web de la Société à l'adresse [www.empireco.ca](http://www.empireco.ca).

Les états financiers consolidés audités et les notes annexes ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et sont présentés en dollars canadiens. Les états financiers consolidés comprennent les comptes d'Empire et de ses filiales ainsi que ceux des entités structurées que la Société est tenue de consolider. L'information qui figure dans le présent rapport de gestion est établie au 17 juin 2020, à moins d'indication contraire.

## RENSEIGNEMENTS PROSPECTIFS

Le présent document renferme des énoncés prospectifs qui sont présentés dans le but d'aider le lecteur à connaître le contexte dans lequel s'inscrit la situation financière de la Société et à comprendre les attentes de la direction concernant les priorités, les objectifs et les plans stratégiques de la Société. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas être appropriés à d'autres fins. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'utilisation de mots ou d'expressions tels que « prévoir », « s'attendre à », « croire », « estimer », « avoir l'intention de », « pouvoir », « planifier », « projeter » et d'autres expressions semblables, ainsi que par l'emploi de ces verbes au futur ou au conditionnel ou à la forme négative.

Ces énoncés prospectifs comprennent notamment ce qui suit :

- L'expansion de FreshCo dans l'Ouest canadien et l'expansion de Farm Boy en Ontario, y compris les attentes de la Société en matière de rentabilité et de résultats d'exploitation futurs, le montant et le moment des dépenses, ainsi que le nombre, le lieu, la faisabilité et le moment de la construction et des conversions, sur lesquels le nouveau coronavirus (la « COVID-19 » ou la « pandémie »), les calendriers de construction et les permis, la conjoncture économique et les relations avec la main-d'œuvre pourraient avoir des répercussions;
- Les attentes de la Société concernant la mise en place et le lancement de son service d'achat en ligne de produits d'épicerie pouvant être livrés à domicile, qui aura un effet de dilution de 0,05 \$ sur le bénéfice ajusté par action du premier trimestre de l'exercice 2021, sur lesquelles la COVID-19, l'intérêt général des clients pour les services et la performance de son partenaire commercial, Ocado Group plc (« Ocado »), pourraient avoir des répercussions;
- Les prévisions de la Société selon lesquelles les marchés d'alimentation conserveront une partie du pourcentage de la consommation alimentaire qui est passé du secteur de la restauration et de l'hôtellerie à celui des marchés d'alimentation, prévisions sur lesquelles les facteurs suivants pourraient avoir une incidence : la durée de l'interruption causée par la COVID-19, la gravité de la pandémie pour la santé de la population canadienne, la capacité des entreprises du secteur de la restauration et de l'hôtellerie de rouvrir et de reprendre leurs activités ainsi que la demande pour les services de restauration et d'hôtellerie lorsque les activités reprendront;
- Les prévisions de la Société selon lesquelles les frais de vente et les charges administratives pourraient augmenter d'environ 60 M\$ au premier trimestre de l'exercice 2021, en raison des investissements et charges additionnels requis pour s'adapter à la crise de la COVID-19, sur lesquels la durée de l'interruption des activités causée par la COVID-19, la gravité de la pandémie pour la santé de la population canadienne et la possibilité que d'autres précautions de sécurité soient nécessaires pourraient avoir des répercussions;

- Les prévisions de la Société relativement à ses cotisations aux régimes enregistrés à prestations définies, qui pourraient être touchées par les fluctuations des marchés financiers;
- Les prévisions de la Société selon lesquelles elle pourra renouveler ses facilités de crédit avant leur échéance, condition qui pourrait être tributaire de la disponibilité de fonds sur le marché des titres d'emprunt;
- L'intention de la Société de racheter aux fins d'annulation des actions de catégorie A sans droit de vote aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités qui pourrait être touchée par les conditions de marché et la conjoncture économique, la disponibilité des vendeurs, les changements de lois et de réglementation et les résultats d'exploitation;
- Les prévisions de la Société selon lesquelles ses fonds en caisse et ses équivalents de trésorerie, ses facilités de crédit disponibles et ses flux de trésorerie liés à l'exploitation lui permettront de financer les dépenses d'investissement futures, les cotisations au régime de retraite, le fonds de roulement, les obligations courantes découlant de sa dette consolidée et les besoins courants de l'entreprise, ainsi que l'opinion selon laquelle la Société dispose de fonds suffisants pour faire face à ces exigences et pour satisfaire à d'autres obligations à court et à long terme, lesquelles pourraient être touchées par des changements de la conjoncture économique.

De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent que la Société pose des hypothèses et ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques intrinsèques, ainsi qu'à d'autres facteurs qui pourraient causer un écart significatif entre les résultats réels et ces énoncés prospectifs. Pour un supplément d'information sur les risques, les incertitudes et les hypothèses pouvant avoir une incidence sur les énoncés prospectifs de la Société, voir les documents déposés par la Société auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières, et notamment à la rubrique « Gestion du risque ».

Bien que la Société soit d'avis que les prédictions, les prévisions, les attentes ou les conclusions présentées dans les énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut donner aucune assurance quant à leur exactitude. Les lecteurs sont priés de bien examiner les risques, les incertitudes et les hypothèses lorsqu'ils évaluent les énoncés prospectifs et de ne pas se fier outre mesure à ces énoncés. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent document traduisent les prévisions actuelles de la Société et pourraient changer. À moins que les lois sur les valeurs mobilières en vigueur ne l'exigent, la Société ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs formulés par elle ou en son nom.

## SURVOL DE LA SOCIÉTÉ

Les principaux secteurs d'activité et les résultats financiers d'Empire ont été divisés en deux secteurs à présenter : i) la vente au détail de produits alimentaires; et ii) les placements et autres activités. Empire et ses filiales, marchands affiliés et franchisés, dont les ventes annuelles s'établissent à environ 26,6 G\$ et qui comptent pour 14,6 G\$ d'actifs, emploient environ 127 000 personnes.

### Vente au détail de produits alimentaires

Le secteur de la vente au détail de produits alimentaires d'Empire est représenté par Sobeys, filiale entièrement détenue. Fière entreprise canadienne ayant son siège social à Stellarton, en Nouvelle-Écosse, Sobeys répond aux besoins en épicerie de la population canadienne depuis 1907. Sobeys exploite un réseau de plus de 1 500 magasins qu'elle détient elle-même, qui sont affiliés ou encore qui sont franchisés dans les 10 provinces canadiennes sous diverses bannières de détail, notamment Sobeys, Safeway, IGA, Foodland, FreshCo, Thrifty Foods, Farm Boy ainsi que Lawtons Drugs, et plus de 350 postes d'essence.

### **Orientation stratégique<sup>1)</sup>**

La Société se prépare à annoncer en juillet 2020 sa stratégie pour les trois prochains exercices. La stratégie actuelle de la Société comporte les éléments suivants :

#### *i) Jeter de nouvelles bases*

La Société a mené à terme son programme de transformation triennal, appelé « projet Sunrise », dépassant les attentes initiales de la direction de 500 M\$ d'avantages nets.

Au quatrième trimestre de l'exercice 2017, la Société a lancé le projet Sunrise, un plan triennal de transformation visant à simplifier les structures organisationnelles et à réduire les coûts. La Société a réalisé environ 100 M\$ de ces avantages au cours de l'exercice 2018, grâce aux réductions de coûts en matière de conception organisationnelle et d'approvisionnement stratégique, ainsi que grâce aux améliorations au chapitre de l'exploitation dans les magasins. Au cours de l'exercice 2019, la Société a réalisé des avantages supplémentaires d'environ 200 M\$, en raison de la restructuration initiale des catégories de produits et à des réductions de coûts dans d'autres domaines. Au cours de l'exercice 2020, la Société a réalisé des avantages de plus de 250 M\$, compte non tenu de l'incidence de la COVID-19, pour un total de plus de 550 M\$, ce qui représente une hausse de plus de 50 M\$ par rapport aux projections initiales pour le programme de trois ans. Ces avantages dégagés au cours de l'exercice 2020 ont découlé de la fin du programme de restructuration des catégories de produits, de la poursuite des réductions de coûts et des améliorations au chapitre de l'exploitation.

#### *ii) Renforcer la marque*

La Société met l'accent sur l'amélioration de la relation des clients avec les marques de ses bannières et sur la différenciation de ces marques dans un marché fortement concurrentiel. De nouvelles stratégies de marque ont été développées et lancées sur le marché pour Sobeys et Safeway au cours de l'exercice 2020. La nouvelle marque FreshCo 2.0 a été lancée en Ontario et continue d'être déployée dans chaque nouveau magasin ouvert dans l'Ouest canadien.

#### *iii) Réaliser des gains dans nos magasins*

Les épiceries à gamme complète de services de la Société sont un secteur privilégié. Dans le cadre de la restructuration des catégories de produits, élément clé du projet Sunrise, la Société a procédé à l'évaluation de toutes les catégories de produits à l'échelle nationale afin d'offrir les articles les plus recherchés par les clients. La restructuration des catégories de produits s'est achevée au cours du deuxième trimestre, et des économies ont continué d'apparaître dans les résultats tout au long de l'exercice 2020. La direction a procédé à de nombreuses améliorations au chapitre de l'exploitation dans les magasins et dans la chaîne d'approvisionnement. Elle prévoit continuer à mettre en œuvre des améliorations au chapitre de l'exploitation jusqu'au début de l'exercice 2021. Ces améliorations au chapitre de l'exploitation devraient rehausser l'expérience client sur le plan de l'exécution et sur le plan de l'offre de produits, des taux de détérioration et de freinte de stock, du merchandising et du marketing.

1) Les paragraphes suivants renferment des renseignements prospectifs, lesquels sont expliqués sous la rubrique « Renseignements prospectifs » du présent rapport de gestion.

#### *iv) Accroître le nombre de magasins à bas prix*

En décembre 2017, Sobeys a annoncé des plans visant à étendre son réseau de magasins à bas prix dans l'Ouest canadien et prévoit convertir jusqu'à 25 % de ses 255 épicerie à gamme complète de services Safeway et Sobeys dans l'Ouest canadien en magasins à bas prix FreshCo. La Société demeure sur la bonne voie pour ouvrir environ 65 magasins sur l'horizon initial de cinq ans.

L'ouverture de 28 magasins FreshCo a été confirmée :

- 17 magasins avaient été ouverts et étaient en exploitation au 17 juin 2020 :
  - 15 magasins en Colombie-Britannique;
  - 2 magasins au Manitoba;
- 11 magasins doivent ouvrir leurs portes au cours de l'exercice 2021 :
  - 4 magasins en Saskatchewan;
  - 4 magasins au Manitoba;
  - 2 magasins en Alberta;
  - 1 magasin en Colombie-Britannique.

Du nombre de 17 magasins en exploitation au 17 juin 2020, quatre ont été ouverts après la clôture du trimestre.

Au 17 juin 2020, cinq épicerie à gamme complète de services dans l'Ouest canadien demeuraient fermées dans l'attente de leur conversion à la bannière à bas prix FreshCo, quatre d'entre elles ayant fermé leurs portes au quatrième trimestre de l'exercice 2020.

Dans l'Ouest canadien et en Ontario, tous les magasins FreshCo arborent la nouvelle marque FreshCo 2.0 qui propose aux clients des prix très bas, ainsi qu'une expérience axée sur la valeur.

#### *v) Répondre aux besoins en milieu urbain*

La Société est déterminée à accroître sa part de marché en milieu urbain grâce à une approche à deux volets, soit le lancement de la meilleure plateforme de commerce électronique du secteur de l'alimentation au Canada et l'accroissement rapide du nombre de magasins Farm Boy en Ontario.

Le 27 avril 2020, la Société a commencé à mettre à l'essai *Voilà by Sobeys*, son nouveau service de livraison d'épicerie en ligne dans la région du Grand Toronto (« RGT »). Le lancement de Voilà a été devancé pour répondre rapidement à la demande croissante des clients de l'épicerie en ligne pour les services de livraison à domicile. La Société commencera les livraisons aux clients au mois de juin dans plusieurs secteurs de la RGT, et le déploiement se poursuivra de façon progressive auprès des clients de la RGT au cours des prochains mois.

La construction du deuxième centre de traitement des commandes Voilà à Montréal a été retardée en raison de l'interruption temporaire des travaux de construction non essentiels au Québec à la suite de la COVID-19. Les travaux de construction ont repris, et la Société s'efforce de rattraper ce retard et analyse l'incidence de celui-ci sur sa date de lancement de 2021 présentée antérieurement. Ce deuxième centre de traitement des commandes permettra le lancement de *Voilà par IGA* à Ottawa et dans les grandes villes de la province de Québec.

L'acquisition de Farm Boy le 10 décembre 2018 a permis d'ajouter 26 magasins au réseau en Ontario et la Société a l'intention de doubler le nombre de magasins Farm Boy en cinq ans, et ce, principalement dans la RGT. Depuis la date de l'acquisition, la Société a ouvert cinq autres magasins. Sur les cinq magasins en activité au 17 juin 2020, quatre étaient nouvellement construits et un était une conversion à partir d'un magasin appartenant à la Société. Au cours du troisième trimestre, Farm Boy a annoncé sept emplacements supplémentaires. De plus, la marque maison de Farm Boy fait maintenant partie de l'offre de produits de *Voilà*, ce qui permettra de la faire connaître à encore plus de Canadiens.

#### *vi) Investir dans l'innovation*

La Société investit dans l'innovation en continuant d'affecter les ressources aux endroits nécessaires pour renouveler l'entreprise. Pour respecter son engagement en matière d'innovation, la Société a élaboré une feuille de route et lancé des initiatives ciblées pour tirer parti de l'analyse avancée des données et de l'intelligence artificielle afin de prendre des décisions plus judicieuses en matière de marchandisage, en plus d'améliorer l'efficacité des magasins et la pertinence de ses communications avec les clients en vue d'accélérer sa croissance.

### **Autres éléments importants**

#### *COVID-19*

En réaction à la récente éclosion de COVID-19, les autorités gouvernementales ont imposé des restrictions, les Canadiens ont été encouragés à rester à la maison, des protocoles de désinfection accrue ont été adoptés dans les magasins et dans les centres de distribution, la demande et les habitudes de consommation des consommateurs se sont transformées, et la volatilité a augmenté sur les marchés des capitaux. La Société a réagi de façon proactive et réuni un groupe de travail interfonctionnel de préparation en cas de pandémie dont le mandat est de surveiller et d'atténuer efficacement les risques pour les employés, les clients et l'entreprise. La direction a comme priorité d'assurer la santé et la sécurité des employés, des clients et des collectivités tout en maintenant une chaîne d'approvisionnement résiliente pour répondre aux besoins des Canadiens et pour soutenir les organismes de bienfaisance. Pendant cette période, Empire a fait face à l'urgence et consacré des sommes supplémentaires aux produits et procédures de sécurité et de désinfection afin de permettre aux clients et aux employés de se sentir protégés en magasinant ou en travaillant dans les magasins. La direction surveille de près les répercussions de la pandémie sur la vente au détail d'aliments dans le monde et continue à se fonder sur les meilleures pratiques.

La COVID-19 et les restrictions qu'elle a entraînées ont eu un effet marqué sur les résultats d'exploitation de la Société et sur sa performance financière pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020. La croissance des ventes des magasins comparables au quatrième trimestre, compte non tenu des ventes de carburant, s'est établie à 18,0 % en raison essentiellement des changements dans les habitudes de magasinage des consommateurs pendant la pandémie, y compris le fait qu'une part de la consommation est passée du secteur de la restauration et de l'hôtellerie à celui des marchés d'alimentation. Les ventes se sont fortement accrues dans tous les types de magasins, compte non tenu des ventes de carburant. Les ventes de carburant pour le trimestre ont baissé d'environ 40 %, baisse qui s'explique à la fois par la diminution des litres vendus et par le recul marqué des prix du carburant. La Société a lancé le « Programme de primes pour nos héros » pour les employés de première ligne dans les magasins et les centres de distribution, augmentant la rémunération des employés afin de refléter leur travail au service des clients. Le Programme de primes pour nos héros, qui était une mesure temporaire, a pris fin le 13 juin 2020. La Société a également versé aux employés de première ligne et à ceux du centre de distribution une prime spéciale dont le montant équivaut à deux semaines de primes pour nos héros. La marge brute a augmenté parallèlement à l'accroissement du volume des ventes. Les investissements consacrés aux employés et aux collectivités, essentiellement par l'intermédiaire du Programme de primes pour nos héros, et des charges accrues liées à la sécurité et à la désinfection ont fait augmenter d'environ 80 M\$ les frais de vente et les charges administratives au quatrième trimestre de l'exercice 2020, ce qui a en partie contrebalancé l'effet positif de l'accroissement des ventes.

La direction s'attendait auparavant à ce que les dépenses d'investissement s'élèvent environ à 600 M\$ pour l'exercice 2020. Toutefois, étant donné l'arrêt des travaux de construction non essentiels dans certaines provinces, plusieurs projets ont été interrompus temporairement. Par conséquent, les dépenses d'investissement de la Société ont totalisé 574,8 M\$ pour l'exercice 2020.

Les répercussions futures de la COVID-19 sont incertaines et dépendront d'une part de la durée et de la gravité de la pandémie et, d'autre part, de la mise au point d'un vaccin accessible. La situation financière de la Société demeure solide, celle-ci disposant d'importants flux de trésorerie disponibles. Au 2 mai 2020, les fonds en caisse et les équivalents de trésorerie d'Empire s'élevaient à 1 008 M\$ et la Société avait accès à environ 761 M\$ de capacité inutilisée sur des facilités de crédit qui n'arriveront à échéance qu'à l'exercice 2023. S'ajoutent à cela des facilités de crédit non renouvelables totalisant environ 525 M\$ qui arrivent à échéance à la fin de 2020, et la Société compte renouveler ces facilités avant leur échéance.

#### *Acquisition d'une entreprise*

Le 24 septembre 2018, la Société a conclu, par l'intermédiaire d'une filiale, une convention visant l'acquisition des activités de Farm Boy, un détaillant en alimentation constitué d'un réseau de 26 magasins situés en Ontario, pour un prix d'achat total de 800 M\$. Les exigences d'ordre réglementaire ayant été remplies, la clôture de la transaction a pu avoir lieu, le 10 décembre 2018.

Farm Boy est gérée comme une entreprise distincte faisant partie d'Empire, et les co-chefs de la direction de Farm Boy, conjointement avec des membres de la haute direction de Farm Boy, ont réinvesti dans les activités poursuivies de l'entreprise un montant leur conférant une participation de 12 %. Parallèlement au réinvestissement, les parties impliquées ont conclu des options d'achat et de vente, dont des options permettant à Sobeys la possibilité d'acquérir, à tout moment cinq ans après la date d'acquisition, la participation résiduelle de 12 %. Par conséquent, une participation ne donnant pas le contrôle a été comptabilisée à la date d'acquisition, ainsi qu'un passif financier de 70 M\$, fondé sur la valeur actualisée du montant à payer à l'exercice du passif au titre de l'option de vente de la participation ne donnant pas le contrôle selon IFRS 9 *Instruments financiers*. Le passif au titre de l'option de vente de la participation ne donnant pas le contrôle est calculé en fonction du montant qui sera à payer à l'exercice de l'option, selon la meilleure estimation de la direction quant au bénéfice futur de Farm Boy à une date préétablie. L'évaluation de la juste valeur initiale et subséquente du passif au titre de l'option de vente est classée dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs prescrite par IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur*. Toute réévaluation ultérieure est comptabilisée dans les résultats non distribués.

La Société a financé la transaction au moyen de fonds en caisse et d'une nouvelle facilité de crédit de premier rang non renouvelable et non garantie de 400 M\$.

#### *Coûts liés à la fermeture et à la conversion de magasins et aux départs volontaires*

Au premier trimestre de l'exercice 2020, la Société a comptabilisé des coûts de fermeture et de conversion de 21,0 M\$ (néant en 2019). Ces coûts sont liés à la conversion de dix magasins Safeway en magasins FreshCo et à la conversion de deux magasins de la Société en magasins Farm Boy. Du montant de 21,0 M\$, une tranche de 3,7 M\$ a été reprise au deuxième trimestre.

À l'exercice précédent, des provisions totalisant 45,0 M\$ ont été constituées relativement aux conversions de magasins et aux départs volontaires. Une tranche de 6,1 M\$ de ce montant de 45,0 M\$ a été reprise au deuxième trimestre de l'exercice considéré, et une tranche additionnelle de 4,2 M\$ a été reprise au quatrième trimestre.

La reprise inscrite au cours de l'exercice 2020 est attribuable à la révision des estimations portant sur la conversion des magasins et aux départs volontaires. La charge nette pour l'exercice 2020 qui en a découlé s'est établie à 7,0 M\$ (45,0 M\$ en 2019).



## **Placements et autres activités**

En date du 2 mai 2020, le secteur des placements et autres activités d'Empire comprenait ce qui suit :

1. Une participation de 41,5 % (participation de 41,5 % après dilution) comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans le Fonds de placement immobilier Crombie (« FPI Crombie ») (TSX : CRR.UN), fonds de placement immobilier à capital variable enregistré en Ontario. Le FPI Crombie est l'un des plus importants propriétaires d'immeubles commerciaux du pays, sa stratégie étant de détenir, d'exploiter et d'élaborer un portefeuille de haute qualité composé de centres commerciaux ayant une épicerie ou une pharmacie comme locataire pilier, d'immeubles commerciaux à magasins autonomes et d'aménagements polyvalents essentiellement dans les principaux marchés urbains et de banlieue du Canada;

2. Des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, respectivement de 40,7 % dans Genstar Development Partnership, de 48,6 % dans Genstar Development Partnership II, de 39,0 % dans GDC Investments 4, L.P., de 39,0 % dans GDC Investments 6, L.P., de 39,0 % dans GDC Investments 7, L.P., de 37,1 % dans GDC Investments 8, L.P. et de 49,0 % dans The Fraipont Partnership (appelées collectivement « Genstar »). Genstar est un promoteur immobilier résidentiel qui exerce ses activités dans des secteurs choisis de l'Ontario, de l'Ouest canadien et des États-Unis.

## **PERSPECTIVES**

La pandémie a modifié en profondeur les habitudes d'achat en alimentation des Canadiens, qui magasinent moins souvent mais en plus grande quantité afin de réduire leur risque de contracter la COVID-19. Ce changement dans les habitudes de magasinage fait en sorte que bon nombre cherchent un magasin d'alimentation qui leur offre une solution d'épicerie en ligne et qui comble leurs besoins pour les produits ménagers.

Au Canada, les ventes d'épicerie en ligne ont plus que triplé par rapport à ce qu'elles étaient avant la COVID-19. Les entreprises de commerce électronique d'Empire au Québec et en Colombie-Britannique ont connu une croissance exponentielle et ont septuplé leur chiffre d'affaires depuis le début de la crise. La solution de commerce électronique centralisée du secteur de l'alimentation d'Empire devrait avoir une incidence favorable sur la hausse importante de la pénétration de l'épicerie en ligne. Voilà, exploité grâce à la technologie d'Ocado, sera lancé au mois de juin. On s'attend à ce que Voilà ait un effet de dilution de 0,05 \$ sur le bénéfice ajusté par action au premier trimestre de l'exercice 2021, lorsque les activités s'accéléreront.

Alors que le Canada et le reste du monde s'adaptent à la situation actuelle sans précédent, il est trop tôt pour prévoir les ventes à moyen terme. La direction continue de s'attendre à ce que le secteur des marchés de l'alimentation conserve une partie du pourcentage de la consommation qui a été dévié du secteur de la restauration et de l'hôtellerie vers le secteur des marchés d'alimentation.

Pour les six premières semaines du premier trimestre de l'exercice 2021, la croissance des ventes des magasins comparables d'Empire, compte non tenu des ventes de carburant, a varié de 9 % à 17 %, pour s'établir en moyenne à 13 %. La croissance a ralenti vers la fin de la période de six semaines. Le Programme de primes pour nos héros, qui était une mesure temporaire, a pris fin le 13 juin 2020. La Société a également versé aux employés de première ligne et à ceux du centre de distribution une prime spéciale dont le montant équivaut à deux semaines de primes pour nos héros. Empire estime que l'investissement dans le Programme de primes pour nos héros pour la première partie du trimestre, jumelé au coût du maintien des mesures de sécurité et de désinfection, fera augmenter les frais de vente et charges administratives d'environ 60 M\$ au premier trimestre de l'exercice 2021.

## SOMMAIRE DES RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Périodes de 13 semaines closes les		Variation en \$	Variation en %
	2 mai 2020	4 mai 2019		
Ventes	<b>7 012,4 \$</b>	6 220,4 \$	792,0 \$	12,7 %
Profit brut <sup>1)</sup>	<b>1 819,5</b>	1 577,5	242,0	15,3 %
Bénéfice d'exploitation	<b>324,3</b>	194,2	130,1	67,0 %
Bénéfice d'exploitation ajusté <sup>1)</sup>	<b>328,9</b>	200,3	128,6	64,2 %
BAIIA <sup>1)</sup>	<b>527,8</b>	300,1	227,7	75,9 %
BAIIA ajusté <sup>1)</sup>	<b>527,8</b>	300,1	227,7	75,9 %
Charges financières, montant net	<b>69,0</b>	21,2	47,8	225,5 %
Charge d'impôt sur le résultat	<b>66,5</b>	44,1	22,4	50,8 %
Participations ne donnant pas le contrôle	<b>11,0</b>	6,8	4,2	61,8 %
Bénéfice net <sup>2)</sup>	<b>177,8</b>	122,1	55,7	45,6 %
Bénéfice net ajusté <sup>1)2)</sup>	<b>181,2</b>	126,5	54,7	43,2 %
<b>Résultat par action, de base</b>				
Bénéfice net <sup>2)</sup>	<b>0,66 \$</b>	0,45 \$		
Bénéfice net ajusté <sup>2)</sup>	<b>0,67 \$</b>	0,47 \$		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, de base (en millions)	<b>269,0</b>	271,9		
<b>Résultat par action, après dilution</b>				
Bénéfice net <sup>2)</sup>	<b>0,66 \$</b>	0,45 \$		
Bénéfice net ajusté <sup>2)</sup>	<b>0,67 \$</b>	0,46 \$		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	<b>269,7</b>	272,8		
Dividende par action	<b>0,12 \$</b>	0,11 \$		

Résultats d'exploitation consolidés en pourcentage des ventes	Périodes de 13 semaines closes les	
	2 mai 2020	4 mai 2019
Marge brute <sup>1)</sup>	<b>25,9 %</b>	25,4 %
Bénéfice d'exploitation ajusté	<b>4,7 %</b>	3,2 %
BAIIA	<b>7,5 %</b>	4,8 %
BAIIA ajusté	<b>7,5 %</b>	4,8 %
Bénéfice net ajusté <sup>2)</sup>	<b>2,6 %</b>	2,0 %

	Périodes de 13 semaines closes les	
	2 mai 2020	4 mai 2019
Croissance des ventes des magasins comparables <sup>1)</sup>	<b>15,0 %</b>	3,2 %
Croissance des ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant	<b>18,0 %</b>	3,8 %
Taux d'impôt effectif	<b>26,0 %</b>	25,5 %

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

2) Attribuable aux propriétaires de la Société.

## Incidence d'IFRS 16

Le tableau ci-dessous présente l'incidence de l'adoption d'IFRS 16 *Contrats de location* (« IFRS 16 ») sur certaines données financières pour le trimestre clos le 2 mai 2020. Pour obtenir plus de précisions sur l'incidence d'IFRS 16 sur la Société, se reporter à la rubrique « Normes et méthodes comptables » du présent rapport de gestion.

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Périodes de 13 semaines closes les			Variation	Incidence d'IFRS 16 <sup>1)</sup>	Variation (compte non tenu d'IFRS 16)
	2 mai 2020	4 mai 2019				
Bénéfice d'exploitation	324,3 \$	194,2 \$	130,1 \$	47,9 \$	82,2 \$	
Bénéfice d'exploitation ajusté	328,9	200,3	128,6	47,9	80,7	
BAIIA	527,8	300,1	227,7	141,2	86,5	
BAIIA ajusté	527,8	300,1	227,7	141,2	86,5	
Marge du BAIIA <sup>2)</sup>	7,5 %	4,8 %	2,7 %	2,0 %	0,7 %	
Marge du BAIIA ajusté <sup>2)</sup>	7,5 %	4,8 %	2,7 %	2,0 %	0,7 %	
Charges financières, montant net	69,0	21,2	47,8	50,2	(2,4)	
Bénéfice net <sup>3)</sup>	177,8	122,1	55,7	(1,6)	57,3	
Bénéfice net ajusté <sup>3)</sup>	181,2	126,5	54,7	(3,2)	57,9	
RPA ajusté <sup>2)4)</sup> (après dilution)	0,67	0,46	0,21	(0,01)	0,22	

- 1) Rend compte de l'incidence du changement de normes comptables d'IAS 17 Contrats de location à IFRS 16 au premier trimestre de l'exercice 2020, y compris l'ajout de charges de 3,5 M\$ (2,6 M\$ après impôt) pour le quatrième trimestre, précédemment comptabilisées selon le mode linéaire aux termes d'IAS 17.
- 2) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.
- 3) Attribuable aux propriétaires de la Société.
- 4) Résultat par action (« RPA »).

## Résultats d'exploitation consolidés d'Empire Company Limited

Les résultats d'Empire pour le quatrième trimestre clos le 2 mai 2020 et le quatrième trimestre clos le 4 mai 2019 comprennent les activités de Farm Boy. Toutes les mesures, y compris les ventes des magasins comparables, reflètent la consolidation des activités de Farm Boy.

### Ventes

Les ventes des magasins comparables pour les premières semaines du quatrième trimestre ont été solides. Elles témoignent d'une tendance à la hausse qui s'est amorcée dans la deuxième moitié du troisième trimestre. À compter du 28 février 2020, la Société a enregistré des ventes nettement plus élevées dans tous les types de magasins, compte non tenu des ventes de carburant. Les ventes ont continué de progresser à partir du 8 mars 2020, lorsque les clients ont commencé à faire des réserves en prévision de possibles directives de confinement. Dès le 22 mars 2020, les ventes ont commencé à diminuer, même si elles sont restées nettement supérieures à celles enregistrées il y a un an. Pour la période de deux semaines amorcée le 8 mars 2020, la croissance des ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant, a été d'environ 50 %. La croissance des ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant et de l'incidence de la période de Pâques, s'est stabilisée à un niveau plus faible, soit environ 23 % pour le trimestre.

Dans l'ensemble, les ventes du trimestre clos le 2 mai 2020 ont augmenté de 12,7 % en raison principalement de l'incidence de la COVID-19 sur le secteur de la vente au détail de produits alimentaires, de l'expansion de FreshCo dans l'Ouest canadien et de l'inflation. Ces facteurs favorables ont été en partie contrebalancés par la diminution des ventes de carburant attribuable à la COVID-19 et par la fermeture temporaire de magasins dans l'Ouest canadien dans l'attente de leur conversion à la bannière FreshCo.

## Profit brut

Le profit brut a augmenté de 15,3 % pour le quatrième trimestre, en raison principalement de l'incidence sur les ventes de la COVID-19 et des avantages liés à la restructuration des catégories de produits. Cette augmentation a été en partie contrebalancée par la fermeture temporaire de magasins dans l'Ouest canadien dans l'attente de leur conversion à la bannière FreshCo. La marge brute a augmenté pour passer à 25,9 % pour le trimestre, alors qu'elle était de 25,4 % pour la période correspondante de l'exercice précédent. L'augmentation s'explique principalement par les avantages liés à la restructuration des catégories de produits, par les variations dans la composition du chiffre d'affaires provenant des différentes bannières découlant de l'effet de la COVID-19, par un environnement moins promotionnel et par une pénétration accrue de la marque maison. Ces effets positifs ont été en partie contrebalancés par la fermeture de certains rayons avec services et par les modifications réglementaires touchant le secteur pharmaceutique.

## Bénéfice d'exploitation

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		Variation en \$
	2 mai 2020	4 mai 2019	
Bénéfice d'exploitation consolidé :			
Vente au détail de produits alimentaires	316,7 \$	164,0 \$	152,7 \$
Placements et autres activités :			
FPI Crombie	6,3	22,9	(16,6)
Genstar	2,3	1,5	0,8
Autres activités, déduction faite des charges du siège social	(1,0)	5,8	(6,8)
	7,6	30,2	(22,6)
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>324,3 \$</b>	<b>194,2 \$</b>	<b>130,1 \$</b>
Ajustement :			
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Canada Safeway	4,6 \$	6,1 \$	
	4,6	6,1	(1,5)
<b>Bénéfice d'exploitation ajusté</b>	<b>328,9 \$</b>	<b>200,3 \$</b>	<b>128,6 \$</b>

Pour le trimestre clos le 2 mai 2020, le bénéfice d'exploitation a augmenté en raison principalement de l'augmentation du bénéfice tiré du secteur de la vente au détail de produits alimentaires, qui a résulté de la hausse des ventes et des marges attribuable à l'incidence de la COVID-19, des avantages liés à la restructuration des catégories de produits et d'un profit à la résiliation d'un contrat de location, facteurs en partie contrebalancés par l'accroissement des frais de vente et des charges administratives. L'accroissement de ces frais et charges s'explique principalement par la hausse des coûts de main-d'œuvre des établissements de détail rendue nécessaire par l'accroissement du volume des ventes. Cette hausse des coûts de main-d'œuvre s'explique en grande partie par le Programme de primes pour nos héros destiné aux employés de première ligne des magasins et centres de distribution. Ce programme a accru la rémunération des employés de la Société qui sont au service des clients pour tenir compte de la nature héroïque de leur travail et de la rémunération incitative connexe dans le commerce de détail. L'accroissement des frais de vente et des charges administratives a été en partie contrebalancé par la mise en œuvre d'IFRS 16 et par les économies de coûts réalisées grâce au projet Sunrise.

Le bénéfice d'exploitation attribuable au secteur des placements et autres activités a diminué par suite de la baisse de la quote-part du résultat du FPI Crombie qui a découlé de profits plus faibles réalisés à la cession d'immeubles de placement par rapport à l'exercice précédent. Au quatrième trimestre de l'exercice précédent, le FPI Crombie a vendu un portefeuille de 26 immeubles, ce qui a donné lieu à un apport supplémentaire de 8,4 M\$ à la quote-part du bénéfice du FPI Crombie revenant à la Société et à un apport de 6,4 M\$ comptabilisé au titre des autres activités, ce qui rend compte de la reprise de profits différés sur cessions à l'égard d'immeubles précédemment vendus au FPI Crombie.

## BAIIA

Pour le trimestre clos le 2 mai 2020, le BAIIA a augmenté, pour s'établir à 527,8 M\$, contre 300,1 M\$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement des mêmes facteurs qui ont influé sur le bénéfice d'exploitation. Compte non tenu de l'incidence d'IFRS 16, le BAIIA se serait élevé à 386,6 M\$, en hausse de 86,5 M\$. La marge du BAIIA ajusté s'est établie à 7,5 %. Compte non tenu de l'incidence de la mise en œuvre d'IFRS 16, la marge du BAIIA ajusté a augmenté de 70 points de base par rapport à l'exercice précédent.

## Charges financières

Pour le trimestre clos le 2 mai 2020, les charges financières nettes ont augmenté en raison principalement de l'incidence des charges financières liées aux contrats de location découlant de la mise en œuvre d'IFRS 16. Compte non tenu de l'incidence d'IFRS 16, les charges financières nettes pour le trimestre se seraient établies à 18,8 M\$, en baisse de 2,4 M\$ par rapport à l'exercice précédent.

## Impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 26,0 % pour le quatrième trimestre clos le 2 mai 2020, contre 25,5 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le taux d'impôt effectif pour le trimestre écoulé a été inférieur au taux prévu par la loi, en raison principalement du traitement fiscal favorable des gains en capital et des différences entre les taux d'impôt des diverses entités. Le taux d'impôt effectif à l'exercice précédent a été inférieur au taux d'impôt prévu par la loi en raison des gains en capital sur les cessions d'immeubles et des différences entre les taux d'impôt des diverses entités.

## Bénéfice net

Le tableau qui suit présente un rapprochement du bénéfice net et du bénéfice net ajusté :

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Périodes de 13 semaines closes les		Variation en \$
	2 mai 2020	4 mai 2019	
Bénéfice net <sup>1)</sup>	177,8 \$	122,1 \$	55,7 \$
RPA (après dilution)	0,66 \$	0,45 \$	
Ajustement (déduction faite de l'impôt) :			
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Canada Safeway	3,4	4,4	
	3,4	4,4	(1,0)
Bénéfice net ajusté <sup>1)</sup>	181,2 \$	126,5 \$	54,7 \$
RPA ajusté (après dilution)	0,67 \$	0,46 \$	
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	269,7	272,8	

1) *Attribuable aux propriétaires de la Société.*

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE COMPLET

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercice de 52 semaines clos le 2 mai 2020	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2019	Exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018	Comparaison entre l'exercice 2020 et l'exercice 2019	
				Variation en \$	Variation en %
Ventes	26 588,2 \$	25 142,0 \$	24 214,6 \$	1 446,2 \$	5,8 %
Profit brut	6 633,3	6 083,6	5 900,5	549,7	9,0 %
Bénéfice d'exploitation	1 111,8	652,3	346,5	459,5	70,4 %
Bénéfice d'exploitation ajusté	1 130,1	683,6	601,7	446,5	65,3 %
BAIIA	1 892,4	1 069,5	785,7	822,9	76,9 %
BAIIA ajusté	1 892,4	1 076,2	1 014,7	816,2	75,8 %
Charges financières, montant net	279,1	91,6	110,5	187,5	204,7 %
Charge d'impôt sur le résultat	219,9	144,3	56,2	75,6	52,4 %
Participations ne donnant pas le contrôle	29,3	29,1	20,3	0,2	0,7 %
Bénéfice net <sup>1)</sup>	583,5	387,3	159,5	196,2	50,7 %
Bénéfice net ajusté <sup>1)</sup>	596,8	410,0	344,3	186,8	45,6 %

### Résultat par action, de base

Bénéfice net <sup>1)</sup>	2,16 \$	1,42 \$	0,59 \$
Bénéfice net ajusté <sup>1)</sup>	2,21 \$	1,51 \$	1,27 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, de base (en millions)	270,4	271,9	271,8

### Résultat par action, après dilution

Bénéfice net <sup>1)</sup>	2,15 \$	1,42 \$	0,59 \$
Bénéfice net ajusté <sup>1)</sup>	2,20 \$	1,50 \$	1,27 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	271,4	272,6	272,1
Dividende par action	0,48 \$	0,44 \$	0,42 \$

	Exercice de 52 semaines clos le 2 mai 2020	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2019	Exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018
Résultats d'exploitation consolidés en pourcentage des ventes			
Marge brute	24,9 %	24,2 %	24,4 %
Bénéfice d'exploitation ajusté	4,3 %	2,7 %	2,5 %
BAIIA	7,1 %	4,3 %	3,2 %
BAIIA ajusté	7,1 %	4,3 %	4,2 %
Bénéfice net ajusté <sup>1)</sup>	2,2 %	1,6 %	1,4 %

	Exercice de 52 semaines clos le 2 mai 2020	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2019	Exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018
Croissance des ventes des magasins comparables	4,6 %	2,8 %	0,8 %
Croissance des ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant	5,7 %	2,7 %	0,5 %
Taux d'impôt effectif	26,4 %	25,7 %	23,8 %

1) Attribuable aux propriétaires de la Société.

## Incidence d'IFRS 16

Le tableau ci-dessous présente l'incidence de l'adoption d'IFRS 16 sur certaines données financières pour l'exercice clos le 2 mai 2020. Pour obtenir plus de précisions sur l'incidence d'IFRS 16 sur la Société, se reporter à la rubrique « Normes et méthodes comptables » du présent rapport de gestion.

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercices de 52 semaines clos les			Variation	Incidence d'IFRS 16 <sup>1)</sup>	Variation (compte non tenu d'IFRS 16)
	2 mai 2020	4 mai 2019				
Bénéfice d'exploitation	1 111,8 \$	652,3 \$	459,5 \$	181,2 \$	278,3 \$	
Bénéfice d'exploitation ajusté	1 130,1	683,6	446,5	181,2	265,3	
BAIIA	1 892,4	1 069,5	822,9	531,0	291,9	
BAIIA ajusté	1 892,4	1 076,2	816,2	531,0	285,2	
Marge du BAIIA	7,1 %	4,3 %	2,8 %	2,0 %	0,8 %	
Marge du BAIIA ajusté	7,1 %	4,3 %	2,8 %	2,0 %	0,8 %	
Charges financières, montant net	279,1	91,6	187,5	189,9	(2,4)	
Bénéfice net <sup>2)</sup>	583,5	387,3	196,2	(6,2)	202,4	
Bénéfice net ajusté <sup>2)</sup>	596,8	410,0	186,8	(11,1)	197,9	
RPA ajusté (après dilution)	2,20	1,50	0,70	(0,04)	0,74	

1) Rend compte de l'incidence du changement de normes comptables d'IAS 17 à IFRS 16 au premier trimestre de l'exercice 2020, y compris l'ajout de charges de 14,0 M\$ (10,2 M\$ après impôt) pour l'exercice précédemment comptabilisées selon le mode linéaire aux termes d'IAS 17.

2) Attribuable aux propriétaires de la Société.

## Résultats d'exploitation consolidés d'Empire Company Limited

Les résultats d'Empire pour l'exercice clos le 2 mai 2020 comprennent les activités de Farm Boy pour cette période en entier, tandis que les résultats de l'exercice précédent incluent les résultats de Farm Boy pour une période de 21 semaines uniquement. Toutes les mesures, y compris les ventes des magasins comparables, reflètent la consolidation des activités de Farm Boy.

### **Ventes**

Pour l'exercice clos le 2 mai 2020, les ventes ont augmenté de 5,8 %, en raison de l'incidence de la COVID-19, de l'amélioration du rendement à l'échelle de l'entreprise, de la consolidation sur un exercice complet des résultats de Farm Boy, de l'expansion de FreshCo dans l'Ouest canadien et de l'inflation. Ces facteurs favorables ont été en partie contrebalancés par la fermeture temporaire de magasins dans l'Ouest canadien dans l'attente de leur conversion à la bannière FreshCo, par la diminution du nombre de litres vendus en raison des restrictions de voyage imposées par la crise de la COVID-19, et par la baisse des prix du carburant.

### **Profit brut**

Le profit brut a augmenté de 9,0 % pour l'exercice clos le 2 mai 2020, en raison principalement de l'incidence de la COVID-19, des avantages liés à la restructuration des catégories de produits, de l'inclusion des résultats de Farm Boy pour un exercice complet et de la hausse des ventes. Ces facteurs favorables ont été en partie contrebalancés par la fermeture temporaire de magasins dans l'Ouest canadien dans l'attente de leur conversion à la bannière FreshCo. La marge brute pour l'exercice a augmenté pour s'établir à 24,9 %, alors qu'elle était de 24,2 % pour l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement attribuable aux avantages liés à la restructuration des catégories de produits et à l'incidence positive qu'a eue l'inclusion des résultats de Farm Boy sur le taux de marge, facteurs en partie contrebalancés par l'effet de la composition du chiffre d'affaires provenant des différentes bannières.

## Bénéfice d'exploitation

(en millions de dollars)	Exercices de 52 semaines clos les		Variation en \$
	2 mai 2020	4 mai 2019	
Bénéfice d'exploitation consolidé :			
Vente au détail de produits alimentaires	1 040,2 \$	561,8 \$	478,4 \$
Placements et autres activités :			
FPI Crombie	50,7	63,6	(12,9)
Genstar	20,1	23,4	(3,3)
Autres activités, déduction faite des charges du siège social	0,8	3,5	(2,7)
	71,6	90,5	(18,9)
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>1 111,8 \$</b>	<b>652,3 \$</b>	<b>459,5 \$</b>
Ajustements :			
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Canada Safeway	18,3 \$	24,6 \$	
Coûts liés à l'acquisition d'entreprises	-	6,7	
	18,3	31,3	(13,0)
<b>Bénéfice d'exploitation ajusté</b>	<b>1 130,1 \$</b>	<b>683,6 \$</b>	<b>446,5 \$</b>

Pour l'exercice clos le 2 mai 2020, le bénéfice d'exploitation a augmenté en raison principalement des économies de coûts réalisées grâce au projet Sunrise, de la hausse du bénéfice tiré du secteur de la vente au détail de produits alimentaires qui a résulté de la hausse des ventes et des marges attribuable à la COVID-19 et d'un profit à la résiliation d'un contrat de location, facteurs en partie contrebalancés par l'accroissement des frais de vente et des charges administratives. L'accroissement de ces frais et charges découle principalement de l'inclusion des résultats de Farm Boy sur un exercice complet, de la hausse des coûts de main-d'œuvre rendue nécessaire par l'accroissement du volume des ventes et le Programme de primes pour nos héros, du coût de la rémunération incitative dans le commerce de détail et du montant moins élevé des reprises de pertes de valeur qu'à l'exercice précédent. L'accroissement des frais de vente et des charges administratives a été en partie contrebalancé par la mise en œuvre d'IFRS 16, par les économies de coûts réalisées grâce au projet Sunrise et par les économies de coûts liés au programme de départs volontaires des employés de Safeway en Colombie-Britannique au cours de l'exercice précédent.

Le bénéfice d'exploitation attribuable au secteur des placements et autres activités a diminué pour l'exercice clos le 2 mai 2020, en raison principalement du profit sur la cession d'un portefeuille de 26 immeubles par le FPI Crombie au cours de l'exercice précédent, opération qui a été en partie contrebalancée par la vente d'un portefeuille de 15 immeubles par le FPI Crombie, comme il est mentionné à la rubrique « Placements et autres activités ».

## BAIIA

(en millions de dollars)	Exercices de 52 semaines clos les		Variation en \$
	2 mai 2020	4 mai 2019	
BAIIA	1 892,4 \$	1 069,5 \$	822,9 \$
Ajustement :			
Coûts liés à l'acquisition d'entreprises	-	6,7	
	-	6,7	(6,7)
<b>BAIIA ajusté</b>	<b>1 892,4 \$</b>	<b>1 076,2 \$</b>	<b>816,2 \$</b>

Pour l'exercice clos le 2 mai 2020, le BAIIA a augmenté pour s'établir à 1 892,4 M\$, contre 1 069,5 M\$ pour l'exercice précédent, en raison principalement des mêmes facteurs qui ont influé sur le bénéfice d'exploitation. Compte non tenu de l'incidence d'IFRS 16, le BAIIA se serait élevé à 1 361,4 M\$, en hausse de 291,9 M\$. Compte non tenu de l'incidence de la mise en œuvre d'IFRS 16, la marge du BAIIA ajusté a augmenté de 80 points de base par rapport à l'exercice précédent.



## Charges financières

Pour l'exercice clos le 2 mai 2020, les charges financières nettes ont augmenté en raison principalement de l'incidence des charges financières liées aux contrats de location en raison de la mise en œuvre d'IFRS 16. Compte non tenu de l'incidence d'IFRS 16, les charges financières nettes se seraient élevées à 89,2 M\$, en baisse de 2,4 M\$ par rapport à l'exercice précédent.

## Impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 26,4 % pour l'exercice clos le 2 mai 2020, contre 25,7 % pour l'exercice précédent. Le taux d'impôt effectif pour l'exercice écoulé a été inférieur au taux prévu par la loi en raison principalement des gains en capital sur les cessions d'immeubles et des différences entre les taux d'impôt des diverses entités. Le taux d'impôt effectif pour l'exercice précédent a été inférieur au taux d'impôt prévu par la loi en raison principalement des gains en capital sur les cessions d'immeubles et de la diminution des passifs d'impôt découlant d'économies d'impôt non comptabilisées.

## Bénéfice net

Le tableau qui suit présente un rapprochement du bénéfice net et du bénéfice net ajusté :

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercices de 52 semaines clos les		Variation en \$
	2 mai 2020	4 mai 2019	
Bénéfice net <sup>1)</sup>	583,5 \$	387,3 \$	196,2 \$
RPA (après dilution)	2,15 \$	1,42 \$	
Ajustements (déduction faite de l'impôt) :			
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Canada Safeway	13,3	17,8	
Coûts liés à l'acquisition d'entreprises	-	4,9	
	13,3	22,7	(9,4)
Bénéfice net ajusté <sup>1)</sup>	596,8 \$	410,0 \$	186,8 \$
RPA ajusté (après dilution)	2,20 \$	1,50 \$	
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	271,4	272,6	

1) Attribuable aux propriétaires de la Société.

## PERFORMANCE FINANCIÈRE SECTORIELLE

### Vente au détail de produits alimentaires

L'analyse qui suit traite de la performance financière du secteur de la vente au détail de produits alimentaires d'Empire, y compris les résultats consolidés de Sobeys Inc., pour les exercices clos le 2 mai 2020, le 4 mai 2019 et le 5 mai 2018.

L'information financière qui suit représente l'apport de Sobeys aux résultats d'Empire, car les montants sont présentés déduction faite des ajustements de consolidation. Voir la rubrique « Résultats d'exploitation de l'exercice complet » pour une analyse détaillée de ces ajustements.

(en millions de dollars)	Exercice de 52 semaines clos le 2 mai 2020	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2019	Exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018	Comparaison entre l'exercice 2020 et l'exercice 2019	
				Variation en \$	Variation en %
Ventes	26 588,2 \$	25 142,0 \$	24 214,6 \$	1 446,2 \$	5,8 %
Profit brut	6 633,3	6 083,6	5 900,5	549,7	9,0 %
Bénéfice d'exploitation	1 040,2	561,8	273,6	478,4	85,2 %
Bénéfice d'exploitation ajusté	1 058,5	593,1	528,8	465,4	78,5 %
BAIIA	1 820,7	978,7	712,5	842,0	86,0 %
BAIIA ajusté	1 820,7	985,4	941,5	835,3	84,8 %
Bénéfice net <sup>1)</sup>	528,1	316,5	116,5	211,6	66,9 %
Bénéfice net ajusté <sup>1)</sup>	541,4	339,2	301,3	202,2	59,6 %

1) Attribuable aux propriétaires de la Société.

Pour évaluer la performance et la situation financière, la direction de Sobeys examine l'évolution d'un ensemble de mesures financières qui permettent d'évaluer la croissance des ventes, la rentabilité et la situation financière. Ces mesures sont présentées ci-après.

(en millions de dollars)	Exercice de 52 semaines clos le 2 mai 2020 <sup>1)</sup>	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2019 <sup>1)</sup>	Exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018
Croissance des ventes	5,8 %	3,8 %	1,7 %
Croissance des ventes des magasins comparables	4,6 %	2,8 %	0,8 %
Croissance des ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant	5,7 %	2,7 %	0,5 %
Rendement des capitaux propres <sup>2)</sup>	18,3 %	11,6 %	5,4 %
Ratio de la dette consolidée nette sur le capital total <sup>2)</sup>	66,3 %	32,8 %	26,5 %
Ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ajusté <sup>2)</sup>	3,8 x	2,1 x	1,7 x
Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles	574,8 \$	434,6 \$	287,8 \$

1) Pour l'exercice considéré et l'exercice précédent, la croissance des ventes des magasins comparables tient compte de l'acquisition de Farm Boy.

2) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

## Placements et autres activités

(en millions de dollars)	Exercices de 52 semaines clos les		Variation en \$
	2 mai 2020	4 mai 2019	
FPI Crombie	50,7 \$	63,6 \$	(12,9) \$
Genstar	20,1	23,4	(3,3)
Autres activités, déduction faite des charges du siège social	0,8	3,5	(2,7)
	<b>71,6 \$</b>	<b>90,5 \$</b>	<b>(18,9) \$</b>

Pour l'exercice clos le 2 mai 2020, le bénéfice tiré des placements et autres activités a diminué en raison de la baisse de la quote-part du bénéfice du FPI Crombie qui a résulté des profits moins élevés réalisés à la cession d'immeubles de placement par rapport à l'exercice précédent. Les résultats de l'exercice précédent tenaient compte de la cession d'un portefeuille de 26 immeubles qui a représenté un apport supplémentaire de 8,4 M\$ à la quote-part du bénéfice du FPI Crombie revenant à la Société et un apport de 6,4 M\$ comptabilisé dans les autres activités, ce qui rend compte de la reprise de produits différés sur cessions à l'égard d'immeubles qui avaient auparavant été vendus au FPI Crombie. Cette diminution a toutefois été en partie contrebalancée par la vente d'un portefeuille de 15 immeubles par le FPI Crombie au cours de l'exercice écoulé qui a donné lieu à un apport supplémentaire de 15,1 M\$ à la quote-part du bénéfice revenant à la Société, et par la comptabilisation d'un profit différé de 6,9 M\$. De ce montant, une tranche de 4,6 M\$ a été inscrite dans les autres activités, déduction faite des charges du siège social, la tranche résiduelle de 2,3 M\$ ayant été inscrite dans la vente au détail de produits alimentaires. La comptabilisation du profit différé est liée à la réalisation de profits différés sur des immeubles vendus antérieurement par la Société au FPI Crombie.

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION TRIMESTRIELS

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercice 2020				Exercice 2019			
	T4 (13 semaines) 2 mai 2020	T3 (13 semaines) 1 <sup>er</sup> févr. 2020	T2 (13 semaines) 2 nov. 2019	T1 (13 semaines) 3 août 2019	T4 (13 semaines) 4 mai 2019	T3 (13 semaines) 2 févr. 2019	T2 (13 semaines) 3 nov. 2018	T1 (13 semaines) 4 août 2018
Ventes	7 012,4 \$	6 395,2 \$	6 436,5 \$	6 744,1 \$	6 220,4 \$	6 247,3 \$	6 214,0 \$	6 460,3 \$
Bénéfice d'exploitation	324,3	235,0	286,4	266,1	194,2	110,0	173,4	174,7
BAIIA <sup>1)</sup>	527,8	426,9	477,7	460,0	300,1	214,6	276,1	278,7
Bénéfice net <sup>2)</sup>	177,8	120,5	154,6	130,6	122,1	65,8	103,8	95,6
Bénéfice net ajusté <sup>2)</sup>	181,2	123,7	158,0	133,9	126,5	72,9	110,4	100,2
<b>Résultat par action, de base</b>								
Bénéfice net <sup>2)</sup>	0,66 \$	0,45 \$	0,57 \$	0,48 \$	0,45 \$	0,24 \$	0,38 \$	0,35 \$
Bénéfice net ajusté <sup>2)</sup>	0,67 \$	0,46 \$	0,58 \$	0,49 \$	0,47 \$	0,27 \$	0,40 \$	0,37 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, de base (en millions)								
	269,0	269,7	271,3	271,8	271,9	271,9	271,8	271,8
<b>Résultat par action, après dilution</b>								
Bénéfice net <sup>2)</sup>	0,66 \$	0,45 \$	0,57 \$	0,48 \$	0,45 \$	0,24 \$	0,38 \$	0,35 \$
Bénéfice net ajusté <sup>2)</sup>	0,67 \$	0,46 \$	0,58 \$	0,49 \$	0,46 \$	0,27 \$	0,40 \$	0,37 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)								
	269,7	270,6	272,4	272,9	272,8	272,5	272,2	272,3

- 1) Le BAIIA est rapproché du bénéfice net de la période écoulée et de la période comparative à la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.
- 2) Attribuable aux propriétaires de la Société.

Au cours des huit derniers trimestres, les résultats ont affiché une progression constante pour chaque trimestre de l'exercice écoulé par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, sauf en ce qui concerne le troisième trimestre de l'exercice 2019 en raison des charges comptabilisées à l'égard du programme de départs volontaires des employés de Safeway en Colombie-Britannique. Les résultats de la Société comprennent les résultats de Farm Boy depuis le 10 décembre 2018. En outre, la Société a connu une augmentation importante des ventes, de la marge brute et des frais de vente et charges administratives par suite des répercussions de la COVID-19 au quatrième trimestre de l'exercice 2020.

Les ventes subissent l'incidence des fluctuations de l'inflation interne des prix des produits alimentaires. Les résultats sont soumis aux fluctuations saisonnières, en particulier au cours de la période estivale et de la période des fêtes, au cours desquelles les ventes au détail ont tendance à augmenter et peuvent générer de meilleurs résultats d'exploitation. Les ventes, le bénéfice d'exploitation, le BAIIA, le bénéfice net et le bénéfice net ajusté ont subi l'incidence des ajustements inhabituels, des autres activités d'investissement, de la concurrence dans le secteur, des mesures de gestion des coûts, du prix des aliments et des tendances du secteur d'activité en général ainsi que d'autres facteurs de risque, qui sont indiqués à la rubrique « Gestion du risque ».

## SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Le tableau qui suit souligne les composantes importantes des flux de trésorerie de la Société pour les périodes considérées. Pour de plus amples renseignements, voir le tableau consolidé des flux de trésorerie de la Société pour l'exercice clos le 2 mai 2020.

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les			Exercices de 52 semaines clos les		
	2 mai 2020	4 mai 2019	Variation en \$	2 mai 2020	4 mai 2019	Variation en \$
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	887,6 \$	373,8 \$	513,8 \$	2 089,4 \$	885,6 \$	1 203,8 \$
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(186,4)	(182,2)	(4,2)	(376,3)	(1 094,0)	717,7
Sorties (entrées) de trésorerie liées aux activités de financement	(230,0)	(65,1)	(164,9)	(1 258,0)	133,8	(1 391,8)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	471,2 \$	126,5 \$	344,7 \$	455,1 \$	(74,6) \$	529,7 \$

En raison de l'adoption d'IFRS 16 au premier trimestre de l'exercice 2020, les paiements de loyer de 158,2 M\$ et les paiements de loyer reçus au titre des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement de 19,9 M\$ qui étaient auparavant classés comme des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation, ont été classés respectivement comme des sorties de trésorerie liées aux activités de financement et d'investissement au quatrième trimestre. Pour l'exercice clos le 2 mai 2020, des paiements de loyer de 610,3 M\$ et des paiements de loyer reçus au titre des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement de 76,4 M\$ ont été classés respectivement comme des sorties de trésorerie liées aux activités de financement et d'investissement. Les chiffres des périodes comparatives n'ont pas été retraités.

### Activités d'exploitation

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 2 mai 2020 ont augmenté en raison de l'incidence d'IFRS 16 décrite précédemment. Normalisées pour tenir compte de l'incidence d'IFRS 16, les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation ont augmenté du fait de la hausse du bénéfice et de l'augmentation du fonds de roulement hors trésorerie.

### Activités d'investissement

Le tableau qui suit présente le détail des activités d'investissement de la Société pour le trimestre et l'exercice clos le 2 mai 2020 comparativement au trimestre et à l'exercice clos le 4 mai 2019.

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les			Exercices de 52 semaines clos les		
	2 mai 2020	4 mai 2019	Variation en \$	2 mai 2020	4 mai 2019	Variation en \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles	(181,3) \$	(227,1) \$	45,8 \$	(617,8) \$	(434,6) \$	(183,2) \$
Produit de la sortie d'actifs <sup>1)</sup> et de la résiliation de contrats	26,8	28,9	(2,1)	193,1	89,7	103,4
Prêts et autres créances	18,1	6,0	12,1	20,6	12,0	8,6
Autres actifs et autres passifs non courants	(17,6)	6,9	(24,5)	4,1	9,2	(5,1)
Acquisitions d'entreprises	(13,4)	(0,8)	(12,6)	(19,2)	(778,6)	759,4
Paiements reçus au titre des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement	19,9	-	19,9	76,4	-	76,4
Intérêts reçus	2,6	3,9	(1,3)	8,0	8,3	(0,3)
Augmentation des placements en titres de capitaux propres	(41,5)	-	(41,5)	(41,5)	-	(41,5)
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(186,4) \$	(182,2) \$	(4,2) \$	(376,3) \$	(1 094,0) \$	717,7 \$

1) Le produit de la sortie d'actifs comprend les sorties d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement.

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement pour le quatrième trimestre ont augmenté en raison de l'achat de 41,5 M\$ de parts de société en commandite de catégorie B du FPI Crombie et. Ce facteur a été en partie contrebalancé par la baisse des dépenses d'investissement, en partie attribuable à la COVID-19 et aux restrictions imposées aux travaux de construction non essentiels dans certaines provinces, et par le reclassement des paiements reçus au titre des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement selon IFRS 16, comme il est mentionné précédemment.

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement pour l'exercice clos le 2 mai 2020 ont diminué en raison de l'acquisition de Farm Boy au cours de l'exercice précédent, de l'augmentation du produit de la cession d'actifs, du reclassement des paiements reçus au titre des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement selon IFRS 16, comme il est mentionné ci-dessus, et d'un profit à la réalisation d'un contrat de location, ces facteurs ayant été en partie contrebalancés par l'augmentation des dépenses d'investissement et par l'achat de parts de société en commandite de catégorie B du FPI Crombie.

### Dépenses d'investissement

La Société a investi des sommes respectives de 226,6 M\$ et de 574,8 M\$ pour le trimestre et l'exercice clos le 2 mai 2020 (227,1 M\$ et 434,6 M\$ en 2019), sommes qui ont notamment été affectées aux rénovations, à la construction de nouveaux magasins, à la construction d'un centre de traitement des commandes clients passées en ligne et à la construction d'établissements FreshCo dans l'Ouest canadien. Selon ses prévisions antérieures, la Société s'attendait à ce que ses dépenses d'investissement<sup>1)</sup> s'élèvent à environ 600 M\$ pour l'exercice 2020. Toutefois, étant donné l'arrêt des travaux de construction non essentiels dans certaines provinces, plusieurs projets immobiliers ont été interrompus temporairement. Par conséquent, les dépenses d'investissement d'Empire ont été réduites à 575 M\$ pour l'exercice 2020, ce qui correspond aux estimations révisées que la direction a présentées le 15 avril 2020 dans ses mises à jour liées à la crise de la COVID-19. Les sorties de trésorerie liées aux acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles présentées dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie sont supérieures aux dépenses d'investissement mentionnées dans la présente rubrique en raison du moment des paiements en trésorerie.

1) Les dépenses d'investissement sont comptabilisées selon la méthode d'engagement et comprennent les acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement, et les entrées d'immobilisations incorporelles.

### Activités du réseau de magasins et superficie en pieds carrés

Le tableau qui suit présente le détail des investissements effectués par Sobeys dans son réseau de magasins au cours du quatrième trimestre et de l'exercice clos le 2 mai 2020 comparativement à l'exercice précédent.

Nombre de magasins	Périodes de 13 semaines closes les		Exercices de 52 semaines clos les	
	2 mai 2020	4 mai 2019	2 mai 2020	4 mai 2019
Ouvertures/relocalisations/acquisitions <sup>2)</sup>	11	11	28	37
Agrandissements	-	-	3	1
Changements de bannière/réaménagements	-	1	1	5
Fermetures <sup>2)</sup>	5	6	25	28
Ouvertures – FreshCo <sup>3)</sup>	2	3	10	3
Fermetures – en attente d'une conversion en magasins FreshCo <sup>3)</sup>	4	-	9	7
Ouvertures – Farm Boy	1	-	3	2
Acquisitions – Farm Boy	-	-	-	26
Fermetures – en attente d'une conversion en magasins Farm Boy	-	-	2	-

2) Incidence globale, exclusion faite de l'acquisition de Farm Boy et de l'expansion de FreshCo.

3) Concerne spécifiquement les magasins convertis en magasins FreshCo dans l'Ouest canadien.

Le tableau qui suit indique les variations de la superficie en pieds carrés de Sobeys par type d'activité pour le trimestre et l'exercice clos le 2 mai 2020 :

Superficie (en milliers de pieds carrés)	Période de 13 semaines close le 2 mai 2020	Exercice de 52 semaines clos le 2 mai 2020
Ouvertures	94	321
Agrandissements	-	17
Fermetures	(27)	(294)
Variation nette compte non tenu de l'incidence de l'acquisition de Farm Boy et de l'expansion de FreshCo	67	44
Ouvertures – FreshCo <sup>1)</sup>	15	19
Fermetures – en attente d'une conversion en magasins FreshCo <sup>1)</sup>	(135)	(348)
Ouvertures – Farm Boy	29	76
Fermetures – en attente d'une conversion en magasins Farm Boy	-	(51)
Variation nette	(24)	(260)

1) *Concerne spécifiquement les magasins convertis en magasins FreshCo dans l'Ouest canadien, compte tenu des fermetures de magasins Safeway.*

Au 2 mai 2020, Sobeys occupait une superficie totale de 39,8 millions de pieds carrés, en baisse de 0,5 % par rapport à 40,0 millions de pieds carrés au 4 mai 2019.

### Activités de financement

Les sorties de trésorerie liées aux activités de financement pour le trimestre clos le 2 mai 2020 ont augmenté en raison du reclassement des paiements au titre des obligations locatives selon IFRS 16, comme il est mentionné précédemment.

Pour l'exercice clos le 2 mai 2020, les activités de financement se sont traduites par des sorties de trésorerie de 1 258,0 M\$, comparativement à des entrées de trésorerie de 133,8 M\$ pour l'exercice précédent. La variation est attribuable au reclassement des paiements au titre des obligations locatives selon IFRS 16, comme il est mentionné précédemment, aux entrées de trésorerie liées à la facilité de crédit de premier rang non renouvelable et non garantie de 400,0 M\$ utilisées pour financer en partie l'acquisition de Farm Boy au cours de l'exercice précédent, le remboursement de 375,0 M\$ sur les facilités de crédit et le rachat d'actions de catégorie A sans droit de vote.

### Flux de trésorerie disponibles

La direction utilise les flux de trésorerie disponibles pour évaluer le montant de trésorerie disponible pour le remboursement de la dette, le paiement de dividendes et les autres activités d'investissement et de financement. La définition des flux de trésorerie disponibles a été modifiée au premier trimestre de 2020 dans le but de normaliser l'incidence d'IFRS 16 et de permettre la comparabilité avec les périodes antérieures. La définition a été modifiée pour tenir compte de l'incidence des paiements de loyer nets en trésorerie.

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les			Exercices de 52 semaines clos les		
	2 mai 2020	4 mai 2019	Variation en \$	2 mai 2020	4 mai 2019	Variation en \$
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	887,6 \$	373,8 \$	513,8 \$	2 089,4 \$	885,6 \$	1 203,8 \$
Ajouter : produit de la sortie d'actifs <sup>1)</sup> et de la résiliation de contrats de location	26,8	28,9	(2,1)	193,1	89,7	103,4
Déduire : paiements au titre des obligations locatives, déduction faite des paiements reçus au titre des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement	(138,3)	-	(138,3)	(533,9)	-	(533,9)
Déduire : acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles	(181,3)	(227,1)	45,8	(617,8)	(434,6)	(183,2)
Flux de trésorerie disponibles <sup>2)</sup>	594,8 \$	175,6 \$	419,2 \$	1 130,8 \$	540,7 \$	590,1 \$

1) *Le produit de la sortie d'actifs comprend les sorties d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement.*

2) *Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.*

Les flux de trésorerie disponibles pour le trimestre clos le 2 mai 2020 ont augmenté en raison de l'amélioration du fonds de roulement attribuable aux variations des fournisseurs, de l'augmentation des entrées de trésorerie provenant du bénéfice et de la baisse des dépenses d'investissement, comme il a été mentionné précédemment.

Les flux de trésorerie disponibles pour l'exercice clos le 2 mai 2020 ont augmenté en raison de l'amélioration du fonds de roulement, de l'augmentation des entrées de trésorerie provenant du bénéfice et de l'augmentation du produit sur la cession d'actifs, en partie contrebalancées par la hausse des dépenses d'investissement.

### Obligations au titre des avantages sociaux futurs

Au cours de l'exercice clos le 2 mai 2020, la Société a versé des cotisations de 18,3 M\$ (19,5 M\$ en 2019) à ses régimes enregistrés à prestations définies. La Société prévoit verser des cotisations d'environ 15,0 M\$ à ces régimes au cours de l'exercice 2021.

### Garanties et engagements

Le tableau qui suit présente les engagements et autres obligations qu'avait la Société au 2 mai 2020 et qui arriveront à échéance au cours des cinq prochains exercices :

(en millions de dollars)	2021	2022	2023	2024	2025	Par la suite	Total
<b>Engagements</b>							
Dette à long terme <sup>1)</sup>	570,0 \$	43,6 \$	8,8 \$	507,9 \$	5,3 \$	544,1 \$	<b>1 679,7 \$</b>
Contrats de location-financement conclus avec des tiers, à titre de preneur	473,6	472,7	452,7	414,7	380,5	2 669,3	<b>4 863,5</b>
Contrats de location-financement conclus avec des parties liées, à titre de preneur	152,0	153,3	154,1	155,5	155,5	1 396,3	<b>2 166,7</b>
Obligations contractuelles	1 195,6	669,6	615,6	1 078,1	541,3	4 609,7	<b>8 709,9</b>
Contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement conclus avec des tiers, à titre de bailleur	(78,2)	(76,7)	(73,5)	(67,6)	(62,6)	(372,8)	<b>(731,4)</b>
Contrats de location simple liés aux immeubles détenus, à titre de bailleur	(8,2)	(7,8)	(7,4)	(6,4)	(5,0)	(10,0)	<b>(44,8)</b>
Contrats de location simple liés aux immeubles sous-loués, à titre de bailleur	(52,4)	(46,5)	(41,5)	(33,4)	(27,6)	(242,5)	<b>(443,9)</b>
<b>Obligations contractuelles, montant net</b>	<b>1 056,8 \$</b>	<b>538,6 \$</b>	<b>493,2 \$</b>	<b>970,7 \$</b>	<b>446,1 \$</b>	<b>3 984,4 \$</b>	<b>7 489,8 \$</b>

1) Remboursements de capital sur les emprunts.

Pour de plus amples renseignements sur les garanties et les engagements, voir les notes 10 et 16 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 2 mai 2020.



## SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

### Principales mesures de la situation financière

(en millions de dollars, sauf les montants par action et les ratios)	2 mai 2020 <sup>1)</sup>	2 mai 2020 Incidence d'IFRS 16	4 mai 2019	5 mai 2018
Capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle	3 924,6 \$	(425,8) \$	4 003,3 \$	3 702,8 \$
Valeur comptable par action ordinaire <sup>2)</sup>	14,51 \$	(1,58) \$	14,72 \$	13,62 \$
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an	1 675,2 \$	(29,1) \$	2 020,9 \$	1 666,9 \$
Obligations locatives à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an	5 266,2 \$	5 266,2 \$	- \$	- \$
Ratio de la dette consolidée nette sur le capital total net <sup>2)</sup>	60,2 %	46,4 %	26,8 %	21,9 %
Ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ajusté <sup>2)</sup>	3,7 x	2,4 x	1,9 x	1,6 x
Ratio du BAIIA ajusté sur la charge d'intérêts <sup>2)</sup>	6,8 x	(9,1) x	12,4 x	10,5 x
Ratio des actifs courants sur les passifs courants <sup>3)</sup>	0,8 x		1,0 x	0,8 x
Total de l'actif <sup>3)</sup>	14 632,9 \$		9 602,4 \$	8 662,0 \$
Total des passifs financiers non courants <sup>3)</sup>	6 559,0 \$		2 838,1 \$	1 929,9 \$

1) Les principales mesures de la situation financière sont touchées par la mise en œuvre d'IFRS 16.

2) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

3) Voir la rubrique « Normes et méthodes comptables » du présent rapport de gestion pour connaître l'incidence d'IFRS 16 sur les données des actifs et des passifs de l'exercice 2020.

Au cours de l'exercice 2020, Dominion Bond Rating Service (« DBRS ») a rehaussé la notation de Sobeys, la faisant passer de BB (élevée), tendance positive, à BBB (faible), tendance stable, et Standard & Poor's (« S&P ») a confirmé la notation de BB+ de Sobeys et a fait passer la perspective de stable à positive.

Agence de notation	Notation de crédit (notation de l'émetteur)	Tendance/Perspective
DBRS	BBB (faible)	Stable
S&P	BB+	Positive

La Société détient une facilité de crédit à terme de premier rang renouvelable et non garantie de 250,0 M\$ échéant le 4 novembre 2022. Au 2 mai 2020, le solde de la facilité de crédit était de 62,6 M\$ (néant en 2019). Les intérêts à verser sur cette facilité fluctuent en fonction du taux préférentiel au Canada ou du taux des acceptations bancaires.

Le 2 juin 2017, Sobeys a contracté une facilité de crédit de premier rang non renouvelable et non garantie de 500,0 M\$. Les intérêts à verser sur la facilité fluctuent en fonction du taux préférentiel au Canada ou du taux des acceptations bancaires. Au 8 août 2018, l'intégralité de la facilité de crédit avait été utilisée pour rembourser la dette à long terme. Au 2 mai, une tranche de 375,0 M\$ avait été remboursée sur cette facilité.

Le 5 décembre 2018, Sobeys a contracté une facilité de crédit de premier rang non renouvelable et non garantie de 400,0 M\$. Les intérêts à verser sur cette facilité fluctuent en fonction du taux préférentiel au Canada ou du taux des acceptations bancaires. Au 10 décembre 2018, la facilité de crédit était utilisée en entier, le produit ayant servi à financer en partie l'acquisition de Farm Boy.

Les facilités de crédit non renouvelables en cours arriveront à échéance au troisième trimestre de 2021, et la Société prévoit les renouveler avant leur échéance.

Sobeys détient une facilité de crédit à terme de premier rang renouvelable et non garantie de 650,0 M\$ échéant le 4 novembre 2022. Au 2 mai 2020, le solde de la facilité était de néant (néant en 2019) et Sobeys avait émis 76,4 M\$ de lettres de crédit relativement à la facilité (65,9 M\$ en 2019). Les intérêts à verser sur cette facilité fluctuent en fonction du taux préférentiel au Canada ou du taux des acceptations bancaires.

La Société est d'avis que ses fonds en caisse et ses équivalents de trésorerie, ses facilités de crédit bancaire disponibles d'environ 761,0 M\$ au 2 mai 2020 et ses entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation lui permettront de financer les dépenses d'investissement futures, les cotisations au régime de retraite, le fonds de roulement, les obligations courantes découlant de sa dette consolidée et les besoins courants de l'entreprise. La Société est également d'avis qu'elle dispose des liquidités nécessaires pour remplir ces exigences et pour satisfaire à d'autres obligations financières à court et à long terme. La Société atténue le risque de liquidité potentiel en s'assurant de diversifier ses sources de fonds selon l'échéance et la source du crédit.

Pour plus de précisions sur la dette à long terme d'Empire, voir la note 16 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 2 mai 2020.

## Capitaux propres

Au 2 mai 2020, le capital-actions de la Société s'établissait comme suit :

	Nombre d'actions	
	2 mai 2020	4 mai 2019
<b>Actions autorisées</b>		
Actions privilégiées de 2002, valeur nominale de 25 \$ chacune, à émettre en séries	991 980 000	991 980 000
Actions de catégorie A sans droit de vote, sans valeur nominale	765 108 266	768 105 849
Actions ordinaires de catégorie B avec droit de vote, sans valeur nominale	122 400 000	122 400 000
<b>Actions émises et en circulation (en millions de dollars)</b>		
	Nombre d'actions	
Actions de catégorie A sans droit de vote	170 971 038	2 009,1 \$
Actions ordinaires de catégorie B	98 138 079	7,3
Actions détenues en fiducie	(163 497)	(3,2)
Total		2 013,2 \$
		2 042,6 \$

Le tableau qui suit présente le capital-actions de la Société au 2 mai 2020, par rapport à l'exercice précédent :

(nombre d'actions)	Exercices de 52 semaines clos les	
	2 mai 2020	4 mai 2019
<b>Actions de catégorie A sans droit de vote</b>		
Émises et en circulation à l'ouverture	173 661 495	173 547 591
Émises au cours de l'exercice	307 126	113 904
Rachetées aux fins d'annulation	(2 997 583)	-
Émises et en circulation à la clôture	170 971 038	173 661 495
Actions détenues en fiducie à l'ouverture	(271 968)	(308 504)
Émises aux fins du règlement des régimes réglés en instruments de capitaux propres	109 620	40 313
Achetées aux fins du règlement futur des régimes réglés en instruments de capitaux propres	(1 149)	(3 777)
Actions détenues en fiducie à la clôture	(163 497)	(271 968)
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie, à la clôture	170 807 541	173 389 527
<b>Actions ordinaires de catégorie B</b>		
Émises et en circulation à l'ouverture et à la clôture de l'exercice	98 138 079	98 138 079

Les options sur actions en cours au 2 mai 2020 ont été attribuées à des prix allant de 15,60 \$ à 36,86 \$, expirent entre juin 2021 et juin 2027 et ont une durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée de 5,37 ans. Les transactions liées aux options sur actions pour les exercices 2020 et 2019 se présentent comme suit :

	Exercice 2020		Exercice 2019	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde à l'ouverture	4 293 288	23,31 \$	4 686 155	22,81 \$
Attribuées	1 730 178	31,38	800 573	25,97
Exercées	(1 115 115)	24,57	(746 346)	22,30
Expirées	(3 525)	30,23	(250 116)	27,49
Annulées	(219 162)	22,46	(196 978)	20,63
Solde à la clôture	4 685 664	26,03 \$	4 293 288	23,31 \$
Options sur actions exerçables à la clôture	1 732 433		2 201 160	

Au cours de l'exercice clos le 2 mai 2020, la Société a payé des dividendes sur les actions ordinaires d'un montant de 129,7 M\$ (119,5 M\$ en 2019) à ses actionnaires ordinaires. Cela représente un versement de 0,48 \$ par action (0,44 \$ par action en 2019) pour les détenteurs d'actions ordinaires.

Au 16 juin 2020, la Société comptait 170 971 038 actions de catégorie A sans droit de vote et 98 138 079 actions ordinaires de catégorie B en circulation. Des options visant l'acquisition de 4 685 644 actions de catégorie A sans droit de vote étaient en cours au 2 mai 2020 (4 293 288 au 4 mai 2019). Au 16 juin 2020, des options visant l'acquisition de 4 681 690 actions de catégorie A sans droit de vote étaient en cours (4 276 914 au 26 juin 2019).

La Société a établi un fonds fiduciaire afin de faciliter l'achat d'actions de catégorie A sans droit de vote destinées au règlement éventuel d'unités acquises en vertu des régimes de rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres de la Société. Les cotisations au fonds fiduciaire et les actions de catégorie A sans droit de vote achetées sont détenues par Société de fiducie AST (Canada) qui agit à titre de fiduciaire. Le fonds fiduciaire est une entité structurée et, par conséquent, les comptes du fonds fiduciaire sont inclus dans les états financiers consolidés de la Société. Le tableau qui suit présente l'activité liée aux actions détenues en fiducie, comptabilisées au coût :

Actions détenues en fiducie	Nombre d'actions	2 mai 2020	4 mai 2019
Solde à l'ouverture	271 968	5,3 \$	6,0 \$
Acquises	1 149	-	0,1
Émises	(109 620)	(2,1)	(0,8)
Solde à la clôture	163 497	3,2 \$	5,3 \$

### Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Au premier trimestre de l'exercice 2020, la Société a annoncé la mise en place d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités d'une durée d'un an débutant le 2 juillet 2019. L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités permet le rachat aux fins d'annulation d'un maximum de 3,5 millions d'actions de catégorie A sans droit de vote (les « actions de catégorie A ») par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto ou de tout autre système de négociation admissible. Au cours du deuxième trimestre, la Société s'est engagée dans un programme de rachat automatique d'actions par l'intermédiaire de son courtier désigné, programme qui lui permet de racheter aux fins d'annulation des actions de catégorie A, pendant les périodes d'interdiction des opérations, dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Au cours de l'exercice 2020, la Société a racheté sur le marché aux fins d'annulation 2 997 583 actions de catégorie A au prix moyen pondéré de 33,36 \$ pour une contrepartie totale de 100,0 M\$.

La Société a renouvelé son offre publique en déposant, auprès de la Bourse de Toronto, un avis d'intention visant le rachat aux fins d'annulation d'un maximum de 5 millions d'actions de catégorie A, ce qui représente environ 3 % des actions de catégorie A en circulation, sous réserve de certaines approbations des organismes de réglementation. Les achats seront effectués par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto ou de tout autre système de négociation admissible. Le prix que paiera Empire pour ces actions correspondra au prix en vigueur sur le marché au moment de l'acquisition. Les achats pourront être effectués à compter du 2 juillet 2020 et cesseront au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Les actionnaires peuvent obtenir sans frais un exemplaire de l'avis d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société en envoyant un courriel à [investor.relations@empire.ca](mailto:investor.relations@empire.ca).

La Société est d'avis que le rachat occasionnel d'actions de catégorie A au cours du marché en vigueur constitue une utilisation judicieuse des fonds, en plus d'être dans l'intérêt d'Empire et de ses actionnaires.

La moyenne des transactions quotidiennes des actions de catégorie A s'est établie à 632 893 à la Bourse de Toronto pour les six derniers mois civils révolus. Par conséquent, conformément aux politiques de la Bourse de Toronto, Empire est autorisée à acheter, au cours de n'importe quel jour ouvrable, jusqu'à 158 223 actions de catégorie A (soit 25 % de la moyenne des transactions quotidiennes des actions de catégorie A). Empire est également autorisée à acheter un plus grand nombre d'actions de catégorie A par semaine civile, sous réserve du nombre maximal d'actions pouvant être rachetées aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, si la transaction respecte l'exemption pour les achats en bloc en vertu des règles applicables de la Bourse de Toronto.

### **Programme de rachat automatique d'actions**

Empire a également renouvelé son programme de rachat automatique d'actions par l'intermédiaire de son courtier désigné afin de faciliter le rachat des actions de catégorie A d'Empire aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation.

Aux termes du programme de rachat automatique d'actions, le courtier désigné d'Empire est autorisé à acheter des actions de catégorie A à des moments où Empire ne serait pas autorisée à le faire en raison de ses périodes internes d'interdiction des opérations ou des restrictions réglementaires applicables. Les rachats effectués aux termes du programme de rachat automatique d'actions seront faits par le courtier désigné de la Société selon les paramètres de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités prescrits par la TSX, les lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables et les directives données par Empire avant le début de toute période d'interdiction, lesquelles directives sont consignées par écrit dans une entente conclue entre la Société et son courtier désigné. Le programme de rachat automatique d'actions prendra fin lorsque i) la limite d'achat aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités aura été atteinte, ii) l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités viendra à échéance ou iii) la Société mettra fin au programme de rachat automatique d'actions conformément à ses modalités, selon la première de ces éventualités. Le programme de rachat automatique d'actions sera mis en place conformément aux exigences des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables et sera assujéti à l'approbation des organismes de réglementation.

## NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés audités ont été dressés selon les mêmes méthodes comptables que celles qui sont présentées dans les états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clos le 4 mai 2019, sauf en ce qui concerne les méthodes suivantes :

### Modifications de normes comptables adoptées au cours de l'exercice 2020

#### *i) Contrats de location*

Avec prise d'effet le 5 mai 2019, la Société a adopté IFRS 16, qui remplace IAS 17 *Contrats de location* (« IAS 17 ») et les interprétations connexes.

IFRS 16 instaure un modèle de comptabilisation et d'évaluation à l'état de la situation financière, qui élimine la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement pour les preneurs à bail, sauf pour les contrats de location à court terme et les contrats dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Les bailleurs continuent toutefois de classer les contrats de location selon cette distinction. L'adoption d'IFRS 16 a donné lieu à la comptabilisation d'actifs au titre des droits d'utilisation et d'obligations locatives à l'égard de tous les contrats pour lesquels la Société est un preneur. La majeure partie des actifs au titre des droits d'utilisation se rapporte à l'utilisation de terrains et de bâtiments. Les autres actifs loués comprennent des voitures, des camions, des remorques et du matériel informatique. La Société a adopté IFRS 16 selon une approche rétrospective modifiée, et l'incidence cumulative de l'application initiale de la nouvelle norme a été comptabilisée dans les résultats non distribués, le 5 mai 2019. Les chiffres des périodes comparatives n'ont pas été retraités. La Société a comptabilisé des différences temporaires imposables et déductibles attribuables à la transition à IFRS 16. Ainsi, la Société a inscrit un actif d'impôt différé net découlant des soldes qui ont été comptabilisés à la transition le 5 mai 2019 et qui font partie des effets de la transition mentionnés.

La Société s'est prévaluée des mesures de simplification ci-dessous permises par IFRS 16 :

- appliquer un taux d'actualisation unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires;
- s'appuyer sur une évaluation déjà faite pour déterminer si un contrat de location est déficitaire;
- comptabiliser les contrats de location dont l'échéance se situe dans les 12 mois suivant la date d'application initiale comme des contrats de location à court terme;
- exclure les coûts directs initiaux de l'évaluation des actifs au titre des droits d'utilisation;
- utiliser des connaissances acquises a posteriori (par exemple pour déterminer la durée d'un contrat de location qui contient des options de prorogation ou de résiliation).

Par suite de l'adoption d'IFRS 16, la Société a modifié comme suit ses méthodes comptables relatives aux contrats de location :

#### *La Société en tant que preneur*

La Société comptabilise des actifs au titre des droits d'utilisation et des obligations locatives correspondantes à la date de début. La date de début correspond à la date à laquelle le bailleur met l'actif à la disposition de la Société. Les paiements de loyer au titre de contrats de location à court terme ou les paiements variables qui ne relèvent pas d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés dans les frais de vente et charges administratives.

Les obligations locatives reflètent la valeur actualisée des paiements de loyer fixes et des paiements de loyer variables qui sont fondés sur un indice ou un taux, ou qui sont soumis aux tarifs de renouvellement à la juste valeur de marché que le preneur s'attend à payer sur la durée du contrat de location. La durée du contrat de location reflète la période au cours de laquelle il est raisonnablement certain que des paiements de loyer seront effectués, y compris les options de renouvellement que la Société a la certitude raisonnable d'exercer. S'il y a lieu, les obligations locatives comprendront le prix d'exercice de l'option d'achat si la Société a la certitude raisonnable d'exercer cette option, les pénalités relatives à la résiliation si la durée du contrat de location comprend aussi l'option de résiliation et les montants qui doivent être payés au titre de la garantie de valeur résiduelle. Après l'évaluation initiale, la Société évalue les obligations locatives au coût amorti. Les obligations locatives sont réévaluées lorsque le contrat de location est modifié. Les paiements de loyer sont actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut être déterminé, au taux d'emprunt marginal du preneur à la date de passation du contrat ou à la date de la modification, le cas échéant. La charge d'intérêts est comptabilisée dans les charges financières, montant net.

Les actifs au titre des droits d'utilisation sont évalués à la valeur initiale des obligations locatives, majorée des coûts directs initiaux, des paiements de loyer versés à la date de début ou avant, et diminuée des avantages incitatifs à la location reçus et des coûts de remise en état. Après l'évaluation initiale, la Société applique le modèle du coût aux actifs au titre des droits d'utilisation. Les actifs au titre des droits d'utilisation sont évalués au coût, diminués de l'amortissement cumulé, des pertes de valeur cumulées et des réévaluations des obligations locatives. Les actifs sont amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité de l'actif ou du contrat de location, selon la plus courte des deux. L'amortissement commence à la date de début du contrat de location.

#### *La Société en tant que bailleur*

Un contrat de location est classé comme contrat de location-financement s'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont classés comme contrats de location simple. En ce qui a trait aux contrats de sous-location, pour lesquels la Société agit en tant que bailleur intermédiaire, la Société évalue le classement par rapport aux actifs au titre des droits d'utilisation issus du contrat de location principal.

Dans le cas des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement, la Société décomptabilise les actifs au titre des droits d'utilisation correspondants et inscrit un investissement net dans les contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement, et les produits d'intérêts connexes sont comptabilisés dans les charges financières, montant net.

Les revenus locatifs tirés des contrats de location simple sont comptabilisés selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location connexe.

#### *Opérations de cession-bail*

Une opération de cession-bail est une transaction de vente d'un actif pour le reprendre à bail. Une opération de cession-bail est comptabilisée en tant que vente lorsque le contrôle de l'actif est transféré à l'acheteur. La Société évaluera les actifs au titre des droits d'utilisation découlant de la reprise à bail proportionnellement à la valeur comptable antérieure de l'actif dont la Société conserve le droit d'utilisation. Tout profit ou toute perte sur une opération de cession-bail résultant du transfert de droits à l'actif à l'acheteur-bailleur est comptabilisé immédiatement.

Le tableau qui suit résume les ajustements des soldes d'ouverture découlant de l'application initiale d'IFRS 16 :

(en millions de dollars)	
Augmentation (diminution) de l'actif :	
Charges payées d'avance	(43,4) \$
Partie courante des prêts et autres créances	53,6
Partie non courante des prêts et autres créances	519,0
Autres actifs	(7,3)
Immobilisations corporelles	(22,3)
Actifs au titre des droits d'utilisation	3 800,7
Immobilisations incorporelles	(126,7)
Actifs d'impôt différé	127,3
<b>Total de l'actif</b>	<b>4 300,9 \$</b>
(Augmentation) diminution du passif et des capitaux propres :	
Provisions courantes	7,4 \$
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	6,5
Tranche des obligations locatives échéant à moins d'un an	(424,4)
Provisions à long terme	23,7
Dette à long terme	22,6
Obligations locatives à long terme	(4 569,6)
Autres passifs à long terme	164,4
Passifs d'impôt différé	36,5
Résultats non distribués	432,0
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>(4 300,9) \$</b>

La Société a appliqué son taux d'emprunt marginal au 5 mai 2019 afin d'évaluer les obligations locatives. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré est de 4,3 %. La durée de vie résiduelle moyenne pondérée des contrats de location au 5 mai 2019 était de 13 ans.

Le rapprochement suivant porte sur les obligations locatives comptabilisées au 5 mai 2019 et les engagements découlant de contrats de location simple selon IAS 17 au 4 mai 2019, actualisés au taux d'emprunt marginal moyen pondéré à la date de l'application initiale :

(en millions de dollars)	
Engagements découlant de contrats de location simple au 4 mai 2019	5 837,8 \$
Paiements de loyer, déduction faite des provisions comptabilisées au titre des contrats déficitaires, comptabilisés par le passé	31,1
Passifs au titre des contrats de location-financement comptabilisés par le passé	29,1
Ajustements découlant de changements des hypothèses sur les modalités des contrats de location pour les immeubles assortis de baux historiquement conclus à des taux hors marché, montant net	237,2
Ajustements découlant de changements des hypothèses sur les modalités des contrats de location	253,4
Incidence de l'actualisation au taux d'emprunt marginal du preneur	(1 394,6)
<b>Obligations locatives comptabilisées au 5 mai 2019</b>	<b>4 994,0 \$</b>

Pour le trimestre clos le 2 mai 2020, les variations des actifs au titre des droits d'utilisation s'établissent comme suit :

(en millions de dollars)	Période de 13 semaines close le 2 mai 2020		
	Immeubles	Autres	Total
Solde d'ouverture au 2 février 2020	3 914,0 \$	47,0 \$	3 961,0 \$
Entrées	153,8	21,4	175,2
Sorties/mises hors service et autres	(6,5)	-	(6,5)
Amortissement	(93,6)	(2,6)	(96,2)
<b>Solde de clôture au 2 mai 2020</b>	<b>3 967,7 \$</b>	<b>65,8 \$</b>	<b>4 033,5 \$</b>

Pour l'exercice 2020, les variations des actifs au titre des droits d'utilisation s'établissent comme suit :

(en millions de dollars)	Période de 52 semaines close le 2 mai 2020		
	Immeubles	Autres	Total
Solde d'ouverture au 5 mai 2019	3 784,7 \$	16,0 \$	3 800,7 \$
Entrées	568,9	57,2	626,1
Sorties/mises hors service et autres	(32,8)	-	(32,8)
Amortissement	(353,1)	(7,4)	(360,5)
<b>Solde de clôture au 2 mai 2020</b>	<b>3 967,7 \$</b>	<b>65,8 \$</b>	<b>4 033,5 \$</b>

Pour le trimestre et l'exercice clos le 2 mai 2020, les charges financières nettes comprenaient des charges financières respectives de 57,5 M\$ et de 218,2 M\$ liées aux obligations locatives et des produits financiers respectifs de 6,5 M\$ et de 24,5 M\$ liés aux contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement.

Au cours de l'exercice 2020, la Société a mené à terme des opérations de cession-bail, ce qui a donné lieu à un ajustement des actifs au titre des droits d'utilisation de 15,4 M\$.

Le tableau qui suit présente l'incidence de l'adoption d'IFRS 16 pour le trimestre et l'exercice clos le 2 mai 2020 :

Augmentation/(diminution) (en millions de dollars)	Période de 13 semaines close le 2 mai 2020	Période de 52 semaines close le 2 mai 2020	Description
Autres produits – ajustement des opérations de cession-bail	- \$	(15,4) \$	Ajustement calculé du solde des actifs au titre des droits d'utilisation conservés par la Société Charge locative supprimée et comptabilisée en tant que charge d'amortissement et charges financières, montant net
Frais d'occupation, montant net	141,2	546,5	Amortissement des actifs au titre des droits d'utilisation
Amortissement	(95,4)	(356,5)	Partie du solde des droits d'utilisation relative aux immobilisations incorporelles liées aux contrats de location conclus à des taux hors marché
Amortissement des immobilisations incorporelles	2,1	6,6	Charges financières liées aux contrats de location, déduction faite des produits financiers
Charges financières, montant net	(50,2)	(189,9)	Incidence nette avant impôt d'IFRS 16
Bénéfice avant impôt sur le résultat	(2,3)	(8,7)	Incidence nette avant impôt d'IFRS 16, compte non tenu de l'incidence des opérations de cession-bail
Bénéfice avant impôt sur le résultat, compte non tenu de l'incidence des opérations de cession-bail	(2,3) \$	6,7 \$	

## ii) Incertitude relative aux traitements fiscaux

Avec prise d'effet le 5 mai 2019, la Société a adopté IFRIC 23 *Incertitude relative aux traitements fiscaux*, qui clarifie la façon d'appliquer les exigences en matière de comptabilisation et d'évaluation d'IAS 12 *Impôts sur le résultat* lorsqu'il existe une incertitude relative aux traitements fiscaux. IFRIC 23 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

## Estimations comptables critiques

La préparation des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») exige que la direction effectue des estimations, pose des jugements et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers consolidés et les notes annexes. Certaines de ces estimations exigent que la direction pose des jugements subjectifs ou complexes qui peuvent être incertains. Certains de ces éléments comprennent l'évaluation des stocks, du goodwill, des avantages futurs du personnel, de la rémunération fondée sur des actions, des estimations des provisions, des dépréciations, des programmes de fidélisation de la clientèle, des durées d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des immeubles de placement aux fins d'amortissement et de l'impôt sur le résultat. Des variations de ces estimations pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers. Ces estimations sont fondées sur les meilleures connaissances que la direction possède des événements actuels et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. La direction évalue régulièrement les estimations et les hypothèses qu'elle utilise. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.



### *Contrats de location*

Les estimations et les jugements relatifs à l'adoption d'IFRS 16, notamment l'évaluation des obligations locatives, des actifs au titre des droits d'utilisation, des taux d'actualisation et des modalités prévues des contrats de location sont présentés à la rubrique « Normes et méthodes comptables » du présent rapport de gestion.

### *Options d'achat et de vente visant des participations ne donnant pas le contrôle*

La Société a appliqué des estimations et des jugements aux options d'achat et de vente visant des participations ne donnant pas le contrôle qu'elle a conclues dans le cadre d'acquisitions d'entreprises. Le calcul effectué correspond à un multiple de capitalisation comprenant plusieurs composantes, dont des estimations des flux de trésorerie et des taux d'actualisation.

### *Évaluation des stocks*

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation estimée. Des estimations ou jugements importants sont nécessaires pour déterminer : i) l'estimation des provisions liées aux stocks associées aux remises de fournisseurs et aux charges internes; ii) l'estimation des provisions liées aux stocks en raison de détériorations et de freintes qui se seraient produites entre le dernier dénombrement des stocks et les dates de clôture; et iii) les stocks évalués au prix de détail et leur rajustement au coût. Des modifications ou des écarts concernant ces estimations pourraient donner lieu à des modifications des stocks comptabilisés aux états consolidés de la situation financière et à une charge ou à un crédit imputé au bénéfice d'exploitation dans les états consolidés du résultat net.

### *Perte de valeur du goodwill et des actifs non courants*

La direction évalue la dépréciation des actifs non financiers tels que les participations dans des entreprises associées et des coentreprises, le goodwill, les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les actifs au titre des droits d'utilisation et les immeubles de placement. Pour évaluer la dépréciation, la direction estime la valeur recouvrable de chaque actif ou unité génératrice de trésorerie (« UGT ») en fonction des flux de trésorerie futurs attendus. Pour évaluer les flux de trésorerie futurs attendus, la direction pose des hypothèses sur la croissance future des bénéfices découlant d'événements ou de circonstances futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces flux de trésorerie futurs estimés. L'incertitude relative aux estimations provient des hypothèses concernant les résultats d'exploitation futurs et le taux d'actualisation à appliquer.

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation une fois par année. La Société a effectué son test de dépréciation annuel du goodwill au cours du troisième trimestre. Toutefois, s'il existe des indices de dépréciation, la Société effectue un test de dépréciation lorsque ces indices apparaissent. De plus, à chaque période de présentation de l'information financière, la Société vérifie si des indices indiquent que la valeur recouvrable des actifs non courants pourrait être inférieure à leur valeur comptable.

Aux fins du test de dépréciation du goodwill et des actifs non courants, la Société a évalué la valeur recouvrable de chaque UGT ou groupe d'UGT auquel se rapportent le goodwill ou les actifs non courants. La direction a estimé la valeur recouvrable des UGT selon la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Le calcul de la valeur d'utilité est fondé sur les flux de trésorerie futurs attendus. Pour évaluer les flux de trésorerie futurs attendus, la direction pose des hypothèses clés sur la croissance future des bénéfices découlant d'événements ou de circonstances futurs. L'incertitude relative aux estimations provient des hypothèses concernant les résultats d'exploitation futurs et le taux d'actualisation à appliquer. Les résultats réels pourraient différer des estimations, ce qui pourrait se traduire par des ajustements importants du goodwill et des actifs non courants de la Société au cours de périodes ultérieures.

### *Régimes de prestations de retraite et autres régimes d'avantages*

Le coût des prestations de retraite des régimes à cotisations définies de la Société est passé en charges au moment où les salariés actifs sont rémunérés. Le coût des régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages est comptabilisé en fonction d'évaluations actuarielles, déterminées au moyen de la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service et des meilleures estimations de la direction relativement aux augmentations de salaire, à l'âge du départ à la retraite et au taux de croissance prévu des coûts des soins de santé.

La valeur des actifs des régimes de prestations est fondée sur la valeur de marché actuelle. L'obligation au titre des avantages sociaux futurs est évaluée à l'aide des taux d'intérêt courants du marché, dans l'hypothèse d'un portefeuille composé d'obligations de sociétés notées AA dont les durées jusqu'à l'échéance correspondent, en moyenne, à celles de l'obligation.

Si les modifications apportées aux régimes augmentent l'obligation liée aux services passés, la Société comptabilisera immédiatement les coûts liés aux services passés comme une charge.

Dans son évaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, la Société comptabilise immédiatement les écarts actuariels dans les autres éléments du résultat global. Les principales hypothèses sont présentées à la note 18 des états financiers consolidés annuels audités de la Société.

### *Impôt sur le résultat*

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont comptabilisés en fonction des incidences fiscales futures attribuables aux différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale respective. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont mesurés selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés qui devraient s'appliquer au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces différences temporaires devraient se résorber ou être réglées. Pour calculer l'impôt sur le résultat exigible ou différé, la direction doit faire des estimations, poser des hypothèses et faire preuve de jugement. Les valeurs comptables des actifs et des passifs figurant dans les états financiers font l'objet d'estimations comptables inhérentes aux soldes de ces actifs et passifs. La valeur fiscale des actifs et des passifs se fonde sur l'interprétation des lois fiscales en vigueur dans divers pays. Les prévisions quant aux résultats d'exploitation futurs et le moment du renversement des différences temporaires ainsi que les audits possibles des déclarations de revenus par les autorités fiscales peuvent également avoir une incidence sur les actifs et les passifs d'impôt exigible et différé. Compte tenu de l'information dont elle dispose actuellement, la direction croit avoir comptabilisé adéquatement l'impôt sur le résultat.

Un changement ou une modification dans ces estimations ou ces hypothèses pourrait modifier les soldes d'impôt exigible ou différé dans les états consolidés de la situation financière.

### *Acquisitions d'entreprises*

En ce qui a trait aux acquisitions d'entreprises, la Société a recours au jugement pour la comptabilisation et l'évaluation des actifs acquis et des passifs repris et elle utilise des estimations pour calculer et évaluer les ajustements nécessaires. Pour évaluer la juste valeur des actifs et des passifs d'une entreprise acquise, la direction utilise des estimations relatives aux flux de trésorerie futurs et aux taux d'actualisation. Les modifications apportées à l'évaluation après la comptabilisation initiale influenceront sur l'évaluation du goodwill, à l'exception de l'impôt différé.

### *Provisions*

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) découlant d'un événement antérieur, qu'il est probable que la Société sera tenue de transférer des avantages économiques afin de régler l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Les provisions sont actualisées selon le taux d'actualisation avant impôt reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de ce passif, s'ils sont importants.

### *Contrats d'approvisionnement*

La Société a conclu divers contrats d'approvisionnement à long terme visant différents produits et dont certains sont assortis de volumes d'achat minimaux. Des estimations et un jugement importants s'imposent lorsqu'il s'agit de déterminer i) les résultats d'exploitation futurs; et ii) les volumes d'achat prévus. Pour évaluer s'il est nécessaire d'établir une provision fondée sur les flux de trésorerie futurs prévus qui découleront de l'exécution du contrat, la direction doit poser des hypothèses relatives aux événements ou aux circonstances futurs. Les résultats réels pourraient différer des flux de trésorerie futurs estimatifs.

### **Contrôles et procédures de communication de l'information**

La direction de la Société, qui comprend le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière, a la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et des procédures de communication de l'information (« CPCI ») afin de fournir l'assurance raisonnable que l'information importante relative à la Société est communiquée à la direction par d'autres membres du personnel, surtout au cours de la période d'établissement des documents annuels, et que l'information que la Société doit présenter dans ses documents annuels, documents intermédiaires et autres rapports déposés ou transmis en vertu des lois sur les valeurs mobilières est enregistrée, condensée et présentée dans les délais prévus par ces lois. Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué l'efficacité des CPCI de la Société et, sur la base de cette évaluation, ils ont conclu à l'efficacité des CPCI de la Société au 2 mai 2020, ainsi qu'à l'absence de faiblesses importantes dans la conception ou le fonctionnement des CPCI.

### **Contrôle interne à l'égard de l'information financière**

La direction de la Société, qui comprend le chef de la direction et le chef de la direction financière, a la responsabilité d'établir et de maintenir un contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF »), au sens du Règlement 52-109, « Attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs ». Le cadre de contrôle utilisé par la direction pour concevoir et évaluer l'efficacité du CIIF est l'*Internal Control Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué l'efficacité du CIIF de la Société et, sur la base de cette évaluation, ils ont conclu à l'efficacité du CIIF de la Société au 2 mai 2020, ainsi qu'à l'absence de faiblesses importantes dans la conception ou le fonctionnement du CIIF.

Il n'a été apporté aucune modification au CIIF de la Société pour la période ouverte le 2 février 2020 et close le 2 mai 2020 qui ait eu une incidence importante ou serait susceptible d'avoir une incidence importante sur le CIIF de la Société.

## TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société conclut des transactions entre parties liées avec le FPI Crombie et des principaux dirigeants, y compris des contrats de location et de gestion immobilière qui sont toujours en cours. Elle détient une participation de 41,5 % (41,5 % en 2019) dans le FPI Crombie et comptabilise sa participation selon la méthode de la mise en équivalence.

Le FPI Crombie offre un régime de réinvestissement des distributions (le « RRD ») aux termes duquel les porteurs de parts du FPI qui sont des résidents canadiens peuvent choisir le réinvestissement automatique des distributions qu'ils reçoivent dans des parts additionnelles du FPI. La Société s'est inscrite au RRD afin de maintenir sa participation financière comportant droit de vote dans le FPI Crombie.

Au cours de l'exercice, la Société a loué certains biens immobiliers auprès du FPI Crombie à des montants qui, de l'avis de la direction, avoisinent la juste valeur de marché qui aurait cours si ces biens avaient été loués auprès de tiers. La direction a déterminé que ces montants représentent la juste valeur en raison du nombre important de baux négociés avec des tiers dans chaque marché où la Société exerce ses activités. Les paiements nets totaux aux termes de baux, évalués aux valeurs d'échange, se sont élevés à environ 188,8 M\$ (206,2 M\$ en 2019).

Le FPI Crombie procure à la Société des services d'administration et de gestion moyennant des honoraires établis aux termes d'une convention de gestion entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Cette convention remplace la convention antérieure selon laquelle les charges engagées étaient comptabilisées selon la méthode du recouvrement des coûts.

Au cours de l'exercice clos le 2 mai 2020, Sobeys, par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive, a reçu un montant de 61,8 M\$ de la part du FPI Crombie au titre de remboursements d'améliorations locatives. Ces paiements sont liés à des améliorations apportées en vue de moderniser et d'améliorer l'efficacité d'immeubles existants, ainsi qu'à une provision pour des fonds utilisés durant la construction. Au 2 mai 2020, un montant supplémentaire de 0,5 M\$ était à recevoir du FPI Crombie au titre de ces remboursements.

Le 11 février 2020, le FPI Crombie a annoncé qu'il avait conclu un placement public par voie de prise ferme visant l'émission de parts au prix de 16,00 \$ chacune, pour un produit global de 100,0 M\$. Parallèlement à ce placement, une filiale entièrement détenue par la Société a acquis, dans le cadre d'un placement privé, des parts de société en commandite de catégorie B totalisant 41,5 M\$.

Le 28 mai 2019, le FPI Crombie a annoncé la signature d'une entente visant la vente à un tiers d'une participation de 89 % dans un portefeuille de 15 immeubles, l'entente ayant été conclue le 7 octobre 2019. Sobeys et le FPI Crombie ont conclu des conventions de modification des contrats de location visant les immeubles cédés au titre desquels Sobeys était preneur, afin de prolonger la durée contractuelle et d'ajouter des modalités optionnelles liées aux différents emplacements. Comme contrepartie à ces modifications, le FPI Crombie a convenu de verser un montant global à Sobeys sur une période de trois ans. Au 2 mai 2020, Sobeys a comptabilisé un montant total de 4,3 M\$ dans les créances à court et à long terme au titre de ces versements.

Le 1<sup>er</sup> août 2019, Sobeys, par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive, a vendu 50 % d'un immeuble au FPI Crombie pour une contrepartie en trésorerie de 9,5 M\$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 1,5 M\$.

Le 28 novembre 2019, Sobeys, par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive, a vendu un immeuble au FPI Crombie pour une contrepartie en trésorerie de 3,2 M\$, ce qui n'a donné lieu à aucun profit ou perte.

Le 16 décembre 2019, Sobeys, par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive, a vendu et repris à bail 50 % d'un centre de distribution au FPI Crombie pour une contrepartie en trésorerie de 95,7 M\$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 9,0 M\$. Par suite de cette transaction, le FPI Crombie détient la totalité de l'immeuble.

Le 11 avril 2019, le FPI Crombie a annoncé la conclusion d'une entente visant la vente d'une participation de 89 % dans un portefeuille de 26 immeubles à un tiers acheteur. Sobeys et le FPI Crombie ont conclu des conventions de modification de contrats de location visant des immeubles cédés lorsque Sobeys était preneur à bail afin d'établir des modalités contractuelles pour une période plus longue et de prolonger la validité des options aux différents emplacements. En guise de contrepartie pour ces modifications, le FPI Crombie a convenu de verser un montant global à Sobeys sur une période de trois ans. Ces conventions de modification sont entrées en vigueur le 25 avril 2019, soit à la date de clôture de la cession des immeubles. Au 2 mai 2020, Sobeys a comptabilisé un total de 3,3 M\$ dans les créances à court et à long terme au titre de ces versements.

Le 29 juin 2018, Sobeys a vendu un immeuble au FPI Crombie puis l'a repris à bail, par l'intermédiaire d'une filiale entièrement détenue, pour une contrepartie en trésorerie de 12,5 M\$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 5,6 M\$.

Le 28 septembre 2018, Sobeys, par l'intermédiaire d'une filiale entièrement détenue, a vendu un immeuble au FPI Crombie, pour une contrepartie en trésorerie de 3,7 M\$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 1,5 M\$.

### Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration et ceux de l'équipe de la haute direction de la Société qui ont le pouvoir et la responsabilité de la planification, de la gestion et du contrôle des activités de la Société.

Le tableau qui suit présente la rémunération des principaux dirigeants :

(en millions de dollars)	Exercices de 52 semaines clos les	
	2 mai 2020	4 mai 2019
Salaires, primes et autres avantages du personnel à court terme	14,1 \$	13,4 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	2,7	3,4
Indemnités de fin de contrat de travail	-	2,8
Paiements fondés sur des actions	9,9	8,6
	<b>26,7 \$</b>	<b>28,2 \$</b>

### Indemnités

La Société a convenu d'indemniser ses administrateurs et dirigeants, ainsi que certains salariés, conformément à ses politiques. La Société souscrit des polices d'assurance qui peuvent la protéger contre certaines réclamations.

### ÉVENTUALITÉS

La Société est exposée à des requêtes et à des litiges divers dans le cours normal de ses activités commerciales. La direction de la Société ne considère pas que ces litiges représentent un risque important.

Dans le cours normal des activités, la Société fait régulièrement l'objet d'audits menés par les administrations fiscales. Bien que la Société estime que ses déclarations fiscales sont appropriées et justifiables, certains éléments peuvent, de temps à autre, faire l'objet d'une révision et d'une contestation par les administrations fiscales.

## GESTION DU RISQUE

En raison de ses entreprises d'exploitation et de ses participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, Empire est exposée, dans le cours normal de ses activités, à un certain nombre de risques qui pourraient avoir des répercussions sur sa performance d'exploitation. Dans le but d'atteindre et de conserver un rendement commercial supérieur, la Société a implanté un solide programme de gestion du risque d'entreprise (« GRE »).

Dans le cadre du processus de GRE, la Société identifie, évalue, gère et documente les principaux risques auxquels elle est exposée et pouvant influencer sur ses objectifs. Les risques sont classés par ordre de priorité et chacun est attribué à un responsable de la direction. En outre, des procédés ont été mis en place pour faciliter une surveillance efficace en établissant des énoncés de tolérance au risque, des indicateurs des principaux risques, des plans d'action et des tableaux de bord pour les principaux risques recensés. Les principaux risques ont été et continuent d'être traités lors des échanges se rapportant aux aspects commerciaux et stratégiques qui ont lieu pendant les réunions du conseil ou des comités. Chaque année, la haute direction de la Société fait une évaluation exhaustive de son efficacité en ce qui a trait à la gestion des risques existants et connus, tout en cherchant à repérer les nouveaux risques et les risques émergents.

### *Pandémie de COVID-19*

Au début de janvier 2020, un nouveau coronavirus a fait son apparition à Wuhan, dans la province de Hubei, en Chine. Lorsque des cas de transmission de personne à personne ont été signalés à la mi-janvier, reconnaissant les risques que cela représentait pour la santé de la population et les chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale, la Société a rapidement mis sur pied un groupe de travail ayant pour mandat de surveiller et d'évaluer les répercussions potentielles de la pandémie et de recommander des stratégies pour les atténuer. Le 9 mars 2020, soit quelques jours avant que l'Organisation mondiale de la Santé ne déclare l'état de pandémie relativement à la COVID-19, la Société a mis en branle ses processus et protocoles de gestion de crise afin qu'une attention appropriée soit accordée aux efforts visant à atténuer les risques et à coordonner la reprise.

Il est difficile de prévoir la durée et la gravité de la pandémie de COVID-19. C'est pourquoi la Société se prépare à une éventuelle deuxième vague de contagion et à des vagues ultérieures, ainsi qu'aux conséquences des activités de déconfinement et de reprise économique à l'échelle nationale, régionale et locale. Pour se préparer, la Société élabore des scénarios prévoyant diverses éventualités. La pandémie se poursuit, et les activités poursuivies demeurent assujetties à des risques, notamment s'il devenait impossible d'assurer la santé et le bien-être des employés, des clients et de la collectivité en prévenant les éclosions dans les magasins, les entrepôts et les bureaux. Des risques supplémentaires pourraient se poser et affecter la disponibilité de la main-d'œuvre par suite d'un absentéisme causé par la pandémie ainsi que la continuité de l'approvisionnement en biens destinés à la revente et en matériel nécessaire en temps de pandémie, comme l'équipement de protection individuelle et les fournitures de désinfection. L'augmentation des prix des produits de base pourrait générer des coûts irrécouvrables.

### *Concurrence*

Le secteur de la vente au détail de produits alimentaires d'Empire, par l'entremise de Sobeys, évolue dans un marché dynamique et concurrentiel. D'autres sociétés de distribution alimentaire nationales et régionales, de même que des concurrents non traditionnels, tels que les magasins à très grande surface, les clubs-entrepôts et les détaillants de vente en ligne, représentent un risque concurrentiel pour Sobeys et pourraient nuire à sa capacité d'attirer des clients et de rentabiliser ses activités sur ses marchés.

Sobeys maintient une forte présence à l'échelle nationale dans l'industrie canadienne de la vente au détail et de la distribution de produits alimentaires en exerçant ses activités dans plus de 900 collectivités au Canada. L'éventualité d'une diminution des ventes et des marges bénéficiaires découlant d'une concurrence accrue constitue le plus grand risque d'exploitation de Sobeys. Si Sobeys ne parvenait pas à conserver une diversification géographique afin de réduire les incidences de la concurrence locale, cela pourrait nuire à ses marges bénéficiaires et à ses résultats d'exploitation. Sobeys est d'avis que, pour demeurer concurrentielle, elle doit être axée sur la clientèle et le marché, viser une exécution supérieure et s'appuyer sur des activités efficaces et rentables. Elle est également d'avis qu'elle doit investir dans son réseau actuel de magasins, ainsi que dans le marchandisage, la commercialisation et la mise en œuvre opérationnelle afin de mettre au point sa plateforme stratégique qui vise à mieux répondre aux besoins des clients qui recherchent de meilleures options en matière de produits alimentaires. La Société renouvelle les stratégies de marque pour continuer de répondre aux besoins des clients. L'incapacité à mettre en œuvre une stratégie donnée de marketing et de marque, y compris à évaluer les objectifs stratégiques et à bénéficier de personnes, de processus et de systèmes pour exécuter la stratégie, pourrait avoir une incidence défavorable sur la Société. La consolidation des concurrents au sein du secteur pourrait également se traduire par une concurrence accrue et une perte de parts de marché. La Société croit également qu'elle doit investir dans des initiatives de mise en marché afin de mieux prévoir l'évolution des besoins des consommateurs et de bien y répondre. L'incapacité d'atteindre tous les objectifs précités pourrait nuire aux résultats financiers de Sobeys.

Les activités de mise en valeur immobilière d'Empire, par l'entremise de sa participation dans le FPI Crombie, font concurrence à de nombreux autres gestionnaires et propriétaires immobiliers dans leur quête de locataires et de nouveaux immeubles à acquérir. L'existence de tels concurrents risque de nuire à leur capacité à : i) acquérir un immeuble en conformité avec leurs critères en matière d'investissement; ii) louer les locaux de leurs immeubles; et iii) optimiser les loyers facturés et réduire le nombre de concessions accordées. Les produits tirés des immeubles commerciaux reposent aussi sur les ententes de reconduction avec les principaux locataires. Ces facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats financiers et les flux de trésorerie. Si le FPI Crombie ne parvenait pas à entretenir des relations stratégiques avec des promoteurs afin d'assurer un approvisionnement adéquat en immeubles attrayants ou à entretenir des relations stratégiques avec les locataires existants et futurs afin de contribuer à assurer des niveaux d'occupation élevés dans chacun de ses immeubles, cela pourrait entraîner des incidences défavorables pour la Société.

#### *Salubrité des produits et sécurité*

Sobeys est exposée à des responsabilités éventuelles liées à ses activités d'exploitation, notamment les responsabilités éventuelles et les dépenses associées aux défauts d'un produit, à la salubrité alimentaire, à la manutention des produits ainsi qu'à la distribution de produits pharmaceutiques et à la prestation de services connexes. Ces responsabilités peuvent survenir au moment de l'entreposage, de la distribution, de l'étalage ou de la vente des produits et, en ce qui concerne les produits de marque maison Sobeys, au moment de la production, de l'emballage et de la conception des produits.

Une grande partie des ventes de Sobeys proviennent de la vente de produits alimentaires et pharmaceutiques, et Sobeys court un risque en cas d'épidémie importante d'intoxications alimentaires ou lorsque certains produits alimentaires ou pharmaceutiques suscitent de vives inquiétudes chez les consommateurs qui craignent pour leur santé. Un tel événement pourrait toucher la performance financière de Sobeys de façon importante. Des procédures sont en place pour gérer les crises alimentaires et pharmaceutiques éventuelles. Elles visent à recenser les risques, à fournir des informations claires aux salariés et aux consommateurs et à assurer que les produits éventuellement nocifs sont immédiatement retirés de la vente. Les responsabilités relatives à la salubrité alimentaire et pharmaceutique sont prises en charge par le programme d'assurance de la Société. En outre, Sobeys a en place des méthodes et des programmes de salubrité alimentaire qui portent sur des normes de manutention et de préparation sécuritaires des aliments. De même, la Société respecte à la lettre les normes et règlements pharmaceutiques provinciaux. À cet égard, elle a mis en place de rigoureuses politiques et procédures internes visant à atténuer les risques ainsi qu'un vaste système de signalement et de suivi permettant de gérer rapidement les éventuels incidents et d'en limiter la portée. Toutefois, rien ne garantit que ces mesures empêcheront qu'une contamination de produits ou un incident de sécurité aient lieu. Les assurances peuvent ne pas être suffisantes pour couvrir toute responsabilité financière liée à la salubrité alimentaire qui en résulterait, et aucune assurance ne pourrait réparer les éventuels dommages causés à la réputation de la Société.

### *Stratégies pour attirer et fidéliser les talents*

Un leadership efficace est très important pour la croissance de la Société et sa réussite durable. La Société élabore et offre des programmes de formation à tous les niveaux dans toutes ses régions d'exploitation afin d'améliorer les connaissances des salariés et de mieux servir ses clients. L'incapacité de la Société à attirer, à perfectionner et à fidéliser ses salariés de façon appropriée et à gérer et à suivre leur rendement pourrait avoir une incidence sur la motivation de ces derniers, sa réputation et son rendement futur.

Il existe toujours un risque lié à la perte de membres clés du personnel. Les plans de relève ont été établis pour les principaux postes, y compris sur le niveau de talent de la direction dans l'ensemble de la Société et de ses filiales, et ces plans sont revus par le comité des ressources humaines et examinés au moins chaque année par le conseil d'administration.

### *Relations avec les syndicats*

Une partie importante des membres du personnel des magasins et des centres de distribution de la Société, particulièrement dans l'Ouest canadien, sont syndiqués. Bien que la Société s'efforce toujours de maintenir de bonnes relations avec ses salariés et les syndicats et qu'elle ait globalement réussi à le faire, la renégociation de conventions collectives pose toujours un risque d'interruptions de travail. La Société a toujours affirmé qu'elle accepterait de payer les coûts à court terme d'une interruption de travail afin d'appuyer son engagement de bâtir et de maintenir une structure de coûts qui soit concurrentielle à long terme. Tout arrêt de travail prolongé ou généralisé ou tout autre conflit de travail pourrait nuire aux résultats financiers de la Société.

### *Relations avec les franchisés et les sociétés affiliées*

La réussite d'Empire est étroitement liée à la performance du réseau des magasins de vente au détail de Sobeys. Les franchisés et marchands affiliés exploitent environ 53 % des magasins de vente au détail de Sobeys. Sobeys compte sur la direction des franchisés et marchands affiliés et celle de ses propres magasins pour exécuter avec succès les stratégies et les programmes de vente au détail.

En guise de contrôle des marques de Sobeys, de la qualité et de la gamme des produits et services offerts dans les magasins de Sobeys, chaque franchisé et marchand affilié convient de s'approvisionner auprès de Sobeys. En outre, chaque magasin convient de se conformer aux politiques, aux plans de commercialisation et aux normes d'exploitation prescrits par Sobeys. Ces obligations sont précisées dans les conventions de franchisage et d'exploitation qui prennent fin à divers moments pour chaque franchisé et marchand affilié. Malgré ces conventions de franchisage et d'exploitation, Sobeys peut avoir une capacité limitée de contrôler l'exploitation commerciale d'un franchisé ou d'un marchand affilié. Une violation de ces conventions de franchisage et d'exploitation ou une défaillance d'exploitation par un nombre élevé de franchisés ou de marchands affiliés pourraient nuire à la réputation et à la performance financière de Sobeys.

### *Technologie*

La Société exploite des systèmes élaborés et complexes de technologies de l'information qui s'avèrent indispensables au succès de l'exploitation de son entreprise et à celui de ses stratégies de mise en marché. Toute interruption de ces systèmes ou de l'information qu'ils recueillent nuirait considérablement à la Société, à ses activités d'exploitation et à ses résultats financiers. La Société s'est engagée à améliorer ses propres systèmes d'exploitation, outils et méthodes afin d'accroître leur efficacité et leur efficacité. La mise en œuvre de projets majeurs en matière de technologies de l'information comporte des risques variés, y compris le risque lié à la réalisation des fonctionnalités.



### *Gestion de l'information, cybersécurité et protection des données*

L'intégrité, la fiabilité et la sécurité de l'information sous toutes ses formes sont fondamentales pour ce qui est des activités quotidiennes et stratégiques de la Société. Des données inexactes, incomplètes ou non disponibles ou encore une intrusion par des tiers dans les systèmes d'information ou un accès inapproprié à l'information pourraient entraîner des erreurs en matière de présentation de l'information financière ou de celle liée aux activités d'exploitation, de mauvaises décisions, une violation de la vie privée, la communication d'informations inadéquates, la fuite d'informations sensibles ou encore des interruptions des systèmes. La cueillette et l'analyse de l'information sur les préférences d'achat des clients constituent une importante partie de la stratégie de la Société visant à attirer et à fidéliser les clients, ainsi qu'à se démarquer efficacement de la concurrence. En outre, des données personnelles sensibles sur la santé des clients sont recueillies pour permettre l'offre de services de pharmacie et de soins de santé à domicile. Toute incapacité de maintenir la protection des renseignements personnels des clients ou de respecter les lois ou règlements applicables en matière de protection des renseignements personnels pourrait nuire à la réputation, à la position concurrentielle et aux résultats d'exploitation de la Société.

La Société reconnaît que l'information constitue un atout essentiel de l'entreprise. À l'heure actuelle, le risque lié à la gestion de l'information est géré à l'échelle régionale et nationale au moyen de l'élaboration de politiques et de procédures relatives à la sécurité d'accès, au développement de systèmes, à la gestion du changement ainsi qu'à la gestion des problèmes et des incidents.

### *Chaîne d'approvisionnement*

La Société pourrait être confrontée à une interruption dans sa chaîne d'approvisionnement ou à des erreurs qui risqueraient d'entraîner la présence de marchandises obsolètes ou une pénurie ou un excédent d'articles dans son réseau de magasins de vente au détail. La chaîne de distribution et d'approvisionnement de la Société pourrait subir l'incidence d'une dépendance excessive envers les principaux fournisseurs et de l'incapacité à gérer les coûts et les stocks. L'incapacité de développer de nouveaux produits concurrentiels, de livrer des produits de haute qualité et d'instaurer et de maintenir des pratiques efficaces de sélection des fournisseurs et d'approvisionnement pourrait nuire à la capacité de Sobeys à offrir les produits souhaités aux clients et entraver sa capacité d'attirer et de fidéliser les clients, ce qui réduirait ainsi son avantage concurrentiel. Si la Société ne parvient pas à maintenir une chaîne d'approvisionnement et des infrastructures logistiques efficaces, sa capacité de soutenir et d'atteindre les objectifs de croissance ainsi que de maintenir les marges pourrait se trouver compromise.

### *Continuité des activités*

La Société pourrait être touchée par un événement imprévu ou une catastrophe naturelle, y compris les phénomènes météorologiques violents, une interruption des services publics et des infrastructures ou le déclenchement de pandémies, qui risquent d'interrompre soudainement ou complètement ses activités courantes. La Société a élaboré un cadre de gestion intégré de la continuité des activités, qui comprend un plan de crise exhaustif. La Société se prépare actuellement à la deuxième vague de COVID-19 ainsi qu'à toute autre vague future ou autre pandémie qui pourrait survenir. Toutefois, aucun de ces plans ne peut éliminer les risques associés à des événements de cette ampleur. Toute omission de répondre efficacement ou de façon appropriée à de tels événements pourrait nuire à l'exploitation, à la réputation et aux résultats financiers de la Société.

### *Contexte économique*

La direction continue de surveiller étroitement la conjoncture économique, y compris les taux de change, les taux d'intérêt, l'inflation, les taux d'emploi et les marchés financiers. De l'avis de la direction, bien que le fléchissement de l'économie ait une incidence sur toutes les entreprises et tous les secteurs d'activité, la structure d'exploitation et la structure du capital de la Société sont suffisantes pour répondre à ses besoins commerciaux continus.

## *Lois et règlements relatifs aux médicaments et réforme des soins de santé*

La Société exploite actuellement 351 pharmacies en magasin et 74 pharmacies autonomes qui sont assujetties aux lois fédérales, provinciales, territoriales et locales ainsi qu'aux règlements régissant la vente de médicaments d'ordonnance. Toute modification aux modèles de remboursement des médicaments d'ordonnance, y compris la possible mise en œuvre d'un régime national d'assurance-médicaments, ou violation de ces lois et règlements, pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats financiers, l'exploitation et la réputation de la Société. Ces lois et règlements régissent habituellement la couverture des médicaments d'ordonnance par les régimes d'assurance publics, notamment l'admissibilité des patients et des produits ainsi que certains critères de fixation des prix et de remboursement des médicaments, tels que le coût du produit, la marge sur le coût de revient, les honoraires du pharmacien, les déductions de distribution et, dans certaines provinces, la capacité à négocier la ristourne du fabricant. Les lois de certaines provinces exigent que le prix de vente des médicaments d'ordonnance assumé par les régimes d'assurance privés et les clients qui paient eux-mêmes ne dépasse pas le prix établi pour le régime d'assurance-médicaments provincial. En plus du remboursement des médicaments, ces lois et règlements en régissent l'homologation et la distribution, l'emballage et l'étiquetage autorisés, la commercialisation, la manutention, le stockage et l'élimination.

Au cours de l'exercice 2019, les gouvernements provinciaux et les régimes d'assurance privés ont continué à mettre en œuvre des mesures de gestion des coûts d'assurance-médicaments, dont l'incidence varie selon la province et le régime. La plus importante de ces mesures, adoptée le 1<sup>er</sup> avril 2018, est la forte baisse du prix de près de 70 médicaments génériques à production importante par suite d'un accord conclu entre l'Alliance pancanadienne pharmaceutique et l'Association canadienne du médicament générique au nom des régimes d'assurance-médicaments fédéral, provinciaux et territoriaux. Le Conseil de la fédération, une mission conjointe de collaboration créée par les premiers ministres provinciaux, poursuit ses initiatives de réduction des coûts dans le secteur pharmaceutique, dont un bon nombre sont également appliquées au secteur privé. Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (« CEPMB ») est un organisme quasi judiciaire indépendant créé par le Parlement en 1987 en vertu de la *Loi sur les brevets* dans le but d'arriver à un équilibre entre la prolongation de la période de protection conférée par un brevet pharmaceutique et un mécanisme visant à maintenir les prix à un niveau raisonnable. Il est prévu que de nouveaux règlements et directives émanant de l'organisme entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2020. D'ici le 31 juillet 2020, le CEPMB communiquera à tous les brevetés la nouvelle médiane des prix internationaux fondée sur les 11 nouveaux pays de comparaison. PDCI Market Access s'attend à une réduction moyenne de 20 % pour les produits de marques brevetés. Il est peu probable que les prix fluctuent avant le 31 décembre 2020.

On s'attend à ce que la réforme et la réglementation des soins de santé continuent d'exercer des pressions sur le remboursement des médicaments en modifiant l'admissibilité des patients et des médicaments, le prix des médicaments d'ordonnance, dont le coût du produit, les honoraires du pharmacien, la marge bénéficiaire admissible, le financement de la ristourne du fabricant et la distribution, ainsi que les éventuelles restrictions concernant les avantages incitatifs offerts aux clients et le recours répandu à des fournisseurs de prédilection. La Société a cerné de nouvelles façons d'atténuer l'incidence défavorable de ces changements sur ses résultats financiers et continuera de le faire.

## *Éthique et déontologie*

Toute violation des politiques de la Société, des lois ou des pratiques commerciales éthiques risque d'entacher sérieusement la réputation de la Société et de nuire considérablement à sa performance financière. Dans le cadre de sa gestion des codes de conduite, la Société s'est dotée d'un code de déontologie et de conduite professionnelle que les administrateurs et les membres du personnel doivent respecter et auxquels ils doivent adhérer régulièrement. La Société a aussi mis à la disposition du personnel un numéro d'urgence pour dénoncer, de manière anonyme et confidentielle, toute irrégularité. Rien ne garantit que ces mesures seront efficaces pour empêcher les violations de la loi ou des pratiques commerciales éthiques.

## *Environnement*

La Société exploite ses emplacements commerciaux à l'échelle du pays, y compris des magasins, des centres de distribution et des postes d'essence, et elle est assujettie aux risques environnementaux qui pourraient découler d'une contamination de ces biens ou installations. Les postes d'essence au détail de Sobeys comportent des réservoirs souterrains. Des fuites ou des dommages à ces réservoirs pourraient provoquer une contamination environnementale. Pour atténuer ce risque environnemental, Sobeys met en œuvre plusieurs méthodes de surveillance ainsi que des activités d'évaluation des risques afin d'atténuer les dangers vis-à-vis de l'environnement. La Société exploite également du matériel de réfrigération dans ses magasins et ses centres de distribution. Ces systèmes contiennent des gaz réfrigérants qui pourraient être libérés en cas de défaillance ou de fuite.

Lorsque des problèmes environnementaux sont décelés, les remises en état environnementales nécessaires sont effectuées à l'aide des ressources internes et externes appropriées et qualifiées. La Société pourrait devoir assumer tous les coûts associés à de tels travaux de remise en état, et ces coûts pourraient être élevés. L'incapacité à gérer correctement l'un de ces risques environnementaux pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la Société.

La Société est soumise à des lois qui imposent des responsabilités aux détaillants à l'égard des coûts liés au recyclage et à l'élimination des emballages de biens de consommation et du matériel imprimé distribué aux consommateurs. Il existe un risque que la Société subisse une augmentation des coûts liés à ces lois.

## *Société*

Les mouvements de réforme sociale sensibilisent le public au moyen de manifestations ou de campagnes médiatiques. Les questions qui touchent les activités de la Société comprennent, sans s'y limiter, la diversité, le bien-être animal, l'approvisionnement local et responsable, l'étiquetage nutritionnel et les droits humains. La supervision des stratégies en matière de société et de la gestion des différents enjeux incombe au comité de direction et au conseil d'administration. L'inaction ou encore une action inefficace sur les questions de réforme sociale pourrait nuire à la réputation ou à la performance financière de la Société.

## *Santé et sécurité au travail*

La Société a élaboré des programmes afin de promouvoir un lieu de travail sain et sécuritaire, ainsi que des politiques d'emploi progressives axées sur le mieux-être des milliers de membres du personnel qui travaillent dans ses magasins, ses centres de distribution et ses bureaux. Ces politiques et programmes sont révisés régulièrement par le comité des ressources humaines du conseil d'administration.

## *Immobilier*

La Société fait appel à une méthode d'attribution des dépenses d'investissement axée sur l'obtention des emplacements immobiliers les plus attrayants pour ses magasins de détail, ainsi que pour ses activités d'aménagement d'immeubles commerciaux et résidentiels, la propriété directe ou indirecte de la Société étant une considération importante, sans toutefois être primordiale. La Société aménage certains magasins de détail sur ses propres emplacements; cependant, l'aménagement de ses magasins est en majorité réalisé conjointement avec des promoteurs externes. La disponibilité de nouveaux emplacements de magasins à potentiel élevé et la capacité d'agrandissement des magasins existants dépendent donc en grande partie de la négociation fructueuse des contrats de location simple avec ces promoteurs et de la capacité de la Société à acheter ces emplacements.

## *Programme de fidélisation*

La Société utilise un programme de fidélisation offert par un tiers afin d'offrir une valeur ajoutée aux clients. Les décisions prises par ce tiers peuvent nuire à la réputation et à la performance financière de la Société. Les activités promotionnelles et autres activités liées aux éventuels changements des programmes de fidélisation doivent être gérées et coordonnées efficacement afin de préserver une image positive pour les clients, sans quoi, la réputation de la Société pourrait être entachée.

### *Coûts des produits*

Sobeys est un important acheteur de produits alimentaires, lesquels peuvent être soumis aux risques du coût de l'inflation découlant de la hausse du prix des marchandises et d'autres coûts de production engagés par les fabricants de produits alimentaires. Dans l'éventualité d'une augmentation des prix des produits qui excéderait les prévisions et également dans l'éventualité où Sobeys ne pourrait contrebalancer une telle inflation des coûts par une augmentation des prix de détail ou par d'autres économies de coûts, cela pourrait se traduire par des conséquences défavorables sur les ventes et les marges.

### *Libre-échange*

La Société est exposée aux risques découlant des relations commerciales entre le Canada et d'autres pays, notamment les États-Unis. Toute modification des accords et des tarifs commerciaux entre le Canada et les autres pays pourrait se traduire par une augmentation des coûts de certains produits, et des articles pourraient devenir indisponibles, ce qui aurait une incidence défavorable sur l'expérience client. La Société pourrait atténuer ces risques dans une certaine mesure en faisant appel à d'autres fournisseurs; cependant, le commerce international est de nature imprévisible et elle pourrait ne pas être capable d'atténuer la totalité de l'incidence défavorable des modifications des accords et des tarifs commerciaux.

### *Risque de liquidité*

Les activités de la Société reposent en partie sur un accès à des capitaux et à des ressources financières d'un montant suffisant pour le financement de ses activités de croissance et d'investissement dans son exploitation. Si la Société ne parvient pas à maintenir des ressources financières adéquates, sa croissance ou sa capacité de respecter ses obligations financières à l'échéance pourrait s'en trouver entravée. La Société conserve en bonne et due forme des facilités de crédit consenties pour s'assurer d'avoir les fonds nécessaires afin de remplir ses obligations financières actuelles et futures prévisibles. La Société surveille les marchés financiers ainsi que les conditions économiques connexes et maintient l'accès aux marchés financiers pour des dettes à long terme comportant des échéances plus longues, si l'on juge que c'est prudent, afin d'atténuer les risques et d'optimiser l'établissement des prix. Cependant, rien ne garantit que des ressources en capital adéquates seront disponibles à l'avenir ni, dans l'affirmative, qu'elles le seront à des conditions acceptables.

### *Fluctuation des taux d'intérêt*

L'objectif de la Société relativement à sa dette à long terme est de maintenir la plus grande partie de sa dette à long terme à taux fixe. Toute augmentation des taux d'intérêt applicables augmenterait la charge d'intérêts et aurait une incidence défavorable importante sur les flux de trésorerie et les résultats d'exploitation de la Société. Rien ne garantit que les stratégies de gestion des risques mises en œuvre, le cas échéant, par la Société seront efficaces.

### *Prix des services publics et du carburant*

La Société consomme beaucoup d'électricité, d'autres services publics et du carburant, lesquels ont été soumis à une volatilité considérable. Des hausses imprévues du coût de ces produits et services pourraient nuire à la performance financière de la Société. Si celle-ci ne parvient pas à maintenir des programmes de consommation et d'approvisionnement efficaces, ses résultats financiers pourraient s'en trouver compromis. De plus, Sobeys exploite un nombre élevé de postes d'essence. Des hausses marquées des prix de gros ou de la disponibilité pourraient nuire aux activités d'exploitation et aux résultats financiers relatifs à la vente de carburant.

### *Questions d'ordre juridique, fiscal et comptable*

Les modifications apportées aux lois, aux règles et aux règlements fédéraux et provinciaux liés aux activités de la Société pourraient avoir une incidence importante sur les résultats financiers de celle-ci. La conformité avec toute modification proposée pourrait également entraîner des coûts importants pour la Société. Le non-respect des lois, des règles et des règlements divers peut exposer la Société à des poursuites qui pourraient avoir une grave incidence sur sa performance.

De façon similaire, la réglementation fiscale et les prises de position comptables peuvent être modifiées dans un sens qui pourrait nuire à la Société. Celle-ci atténue le risque de non-respect des lois, règles et règlements divers en surveillant les nouvelles activités adoptées, en améliorant les systèmes et les contrôles informatiques, en optimisant les contrôles internes afin de repérer et de prévenir les erreurs et, de façon générale, en examinant attentivement sa conformité avec les lois, règles et règlements. Dans le cours normal de ses activités, la Société fait régulièrement l'objet d'audits menés par les autorités fiscales. Bien qu'elle estime que ses déclarations fiscales sont appropriées et justifiables, certains éléments peuvent, de temps à autre, faire l'objet d'une révision et d'une contestation par les autorités fiscales.

### *Notation du crédit*

Rien ne garantit que les notations du crédit attribuées aux divers instruments d'emprunt émis par Sobeys demeureront en vigueur pendant une période donnée, ni que les notations ne seront pas abaissées, retirées ou révisées par DBRS ou S&P à quelque moment que ce soit. Les changements réels ou prévus dans les notations du crédit de Sobeys peuvent avoir des conséquences sur le coût auquel Sobeys peut accéder aux marchés financiers. La probabilité que les créanciers de Sobeys reçoivent les paiements qui leur sont dus dépendra de la santé financière et de la solvabilité de Sobeys. Les notations du crédit attribuées par une agence de notation fournissent un avis de cette agence de notation sur le risque qu'un émetteur ne puisse respecter ses obligations financières conformément aux modalités aux termes desquelles une obligation a été émise. L'obtention d'une notation du crédit ne donne aucune garantie quant à la solvabilité future de Sobeys.

### *Répartition du capital*

Il importe de veiller à ce que les décisions en matière de répartition du capital donnent lieu à un rendement approprié du capital. La Société a mis en place un certain nombre de stratégies d'atténuation du risque bien définies concernant la répartition du capital, y compris un examen par le conseil d'administration des décisions importantes à l'égard de la répartition du capital.

### *Risque de change*

La Société conclut la plus grande partie de ses activités en dollars canadiens, et son risque de change est limité surtout aux fluctuations du taux de change entre le dollar canadien, l'euro, la livre sterling et le dollar américain. Les achats de produits en dollars américains représentent environ 4,8 % du total des achats annuels de Sobeys. Les achats en euros et en livres sterling sont essentiellement limités à des contrats particuliers pour des dépenses d'investissement. Si la Société ne parvient pas à gérer adéquatement le risque lié aux changements des taux de change, ses résultats financiers pourraient en souffrir.

### *Régimes de retraite*

La Société a certaines obligations au titre de ses régimes de retraite enregistrés à prestations définies. Les nouveaux règlements et les fluctuations commandées par le marché pourraient obliger la Société à verser ultérieurement des cotisations qui pourraient se révéler différentes des estimations, ce qui pourrait nuire à la performance financière de la Société.

La Société participe à divers régimes de retraite interentreprises offrant des prestations de retraite au personnel syndiqué conformément aux dispositions des conventions collectives. Environ 15 % du personnel de Sobeys et de ses franchisés et marchands affiliés participent à ces régimes. La responsabilité de Sobeys et de ses franchisés et marchands affiliés en matière de cotisations à verser à ces régimes se limite aux montants établis dans les conventions collectives et autres conventions connexes. Toutefois, un piètre rendement dans ces régimes pourrait avoir une incidence négative sur le personnel participant à ces régimes ou pourrait entraîner des modifications aux modalités de participation à ces régimes, ce qui pourrait, en retour, nuire à la performance financière de la Société.

#### *Risque lié à l'endettement*

Le degré d'endettement de la Société pourrait nuire à la Société, y compris limiter sa capacité d'obtenir du financement additionnel pour le fonds de roulement et des activités comme les dépenses d'investissement, le développement des produits, les besoins au titre du service de la dette et les acquisitions. Une augmentation de l'endettement restreint la souplesse et le pouvoir discrétionnaire de la Société quant à l'exercice de ses activités en limitant sa capacité de déclarer des dividendes étant donné que cela la force à consacrer une partie de ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation au paiement de l'intérêt sur sa dette existante. L'utilisation des flux de trésorerie aux fins de paiement des intérêts limite également la disponibilité du capital à d'autres fins, y compris les activités d'exploitation, les dépenses d'investissement et d'autres occasions commerciales futures. Une augmentation du niveau d'endettement soumet la Société à des charges d'intérêts accrues sur les emprunts à taux variable, ce qui limite par conséquent sa capacité à s'adapter à l'évolution de la conjoncture du marché. Cela pourrait désavantager la Société par rapport à ses concurrents qui sont moins endettés en la rendant plus vulnérable lors de ralentissements de la conjoncture économique générale et en limitant sa capacité d'effectuer les dépenses d'investissement qui sont importantes pour sa croissance et ses stratégies.

#### *Assurance*

Empire et ses filiales sont autoassurées de manière limitée contre certains risques d'exploitation et elles souscrivent aussi des contrats d'assurance de risques successifs auprès de tierces sociétés d'assurance financièrement stables. Outre les programmes exhaustifs de prévention des pertes, la Société maintient des programmes de gestion visant à atténuer les répercussions financières des risques d'exploitation. Ces programmes peuvent ne pas être efficaces pour limiter l'exposition de la Société à de tels risques et, dans la mesure où celle-ci est autoassurée ou dans la mesure où la responsabilité dépasse les limites d'assurance applicables, la situation financière de la Société pourrait se trouver compromise.

## **DÉSIGNATION DES DIVIDENDES DÉTERMINÉS**

Les « dividendes déterminés » bénéficient d'un traitement fiscal avantageux. Pour être considérés comme des dividendes déterminés, les dividendes doivent avoir été désignés comme tels à la date du versement.

Afin de se conformer à la prise de position de l'ARC, Empire a indiqué de façon appropriée sur son site Web que les dividendes versés par Empire sont des dividendes déterminés, à moins d'indication contraire.

## MESURES ET DONNÉES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

Certaines mesures et données mentionnées dans le présent rapport de gestion n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR. Elles peuvent donc ne pas se prêter à une comparaison avec les mesures nommées de la même façon et présentées par d'autres sociétés ouvertes. La direction est d'avis que certaines de ces mesures et données, y compris le profit brut et le BAIIA, sont des indicateurs importants de la capacité de la Société à générer des liquidités au moyen de ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation afin de financer ses besoins futurs en matière de fonds de roulement, le service de sa dette et ses dépenses d'investissement futures, et utilise ces mesures à ces fins.

De plus, afin de fournir aux investisseurs et aux analystes des paramètres de performance plus comparables d'un exercice à l'autre, la direction ajuste certaines mesures et données, notamment le BAIIA et le bénéfice net. Ces ajustements peuvent avoir une incidence sur l'analyse des tendances en matière de performance ainsi que sur la comparabilité des principaux résultats financiers de la Société. En excluant ces éléments, la direction ne sous-entend pas qu'il s'agit d'éléments non récurrents.

### Mesures financières

Les mesures et données financières non conformes aux PCGR ont pour objet d'apporter de l'information supplémentaire utile aux investisseurs et aux analystes. Les mesures financières non conformes aux PCGR ne devraient pas être prises en compte isolément ou comme substitut aux autres mesures liées à la performance calculées selon les PCGR. Les mesures non conformes aux PCGR utilisées par la Société figurant dans le présent rapport de gestion sont définies comme suit :

- Le profit brut s'entend des ventes moins le coût des ventes. La direction est d'avis que le coût des ventes est un indicateur utile pour surveiller la rentabilité de produits en particulier. Le profit brut est un indicateur complémentaire permettant d'évaluer la performance d'exploitation et la rentabilité sous-jacentes.
- Le bénéfice d'exploitation ajusté s'entend du bénéfice d'exploitation compte non tenu de certains éléments afin de faciliter l'analyse des tendances de la performance. Ces ajustements se traduisent par une représentation économique plus comparable. Le bénéfice d'exploitation ajusté est rapproché du bénéfice d'exploitation dans les paragraphes respectifs des rubriques « Sommaire des résultats du quatrième trimestre » et « Résultats d'exploitation de l'exercice complet ». Le bénéfice d'exploitation ajusté du secteur de la vente au détail de produits alimentaires est rapproché du bénéfice d'exploitation à la rubrique « Rapprochements liés au secteur des produits alimentaires » du présent rapport de gestion.
- Le bénéfice avant les intérêts, l'impôt sur le résultat et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (« BAIIA ») s'entend du calcul du bénéfice net, avant les charges financières (déduction faite des produits financiers), la charge d'impôt sur le résultat et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles. De l'avis de la direction, le BAIIA constitue un indicateur complémentaire permettant d'évaluer la rentabilité et la capacité sous-jacente de la Société à générer des liquidités grâce aux flux de trésorerie d'exploitation.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du bénéfice net et du BAIIA :

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		Exercices de 52 semaines clos les	
	2 mai 2020	4 mai 2019	2 mai 2020	4 mai 2019
Bénéfice net	188,8 \$	128,9 \$	612,8 \$	416,4 \$
Charge d'impôt sur le résultat	66,5	44,1	219,9	144,3
Charges financières, montant net	69,0	21,2	279,1	91,6
Bénéfice d'exploitation	324,3	194,2	1 111,8	652,3
Amortissement des immobilisations corporelles	186,7	84,7	709,1	333,0
Amortissement des immobilisations incorporelles	16,8	21,2	71,5	84,2
<b>BAIIA</b>	<b>527,8 \$</b>	<b>300,1 \$</b>	<b>1 892,4 \$</b>	<b>1 069,5 \$</b>

- Le BAIIA ajusté s'entend du BAIIA compte non tenu de certains éléments afin de faciliter l'analyse des tendances de la performance. Ces ajustements se traduisent par une représentation économique plus comparable. Le BAIIA ajusté est rapproché du BAIIA dans les paragraphes respectifs des rubriques « Sommaire des résultats du quatrième trimestre » et « Résultats d'exploitation de l'exercice complet ». Le BAIIA ajusté du secteur de la vente au détail de produits alimentaires est rapproché du BAIIA à la rubrique « Rapprochements liés au secteur des produits alimentaires » du présent rapport de gestion.
- La charge d'intérêts s'entend de la charge d'intérêts sur les passifs financiers évalués au coût amorti et de la charge d'intérêts sur les obligations locatives. La direction est d'avis que la charge d'intérêts donne une mesure fidèle de la charge au titre du service de la dette de la Société, compte non tenu des produits financiers correspondants.

Le tableau qui suit présente le rapprochement des charges financières, déduction faite de la charge d'intérêts :

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		Exercices de 52 semaines clos les	
	2 mai 2020	4 mai 2019	2 mai 2020	4 mai 2019
Charges financières, montant net	69,0 \$	21,2 \$	279,1 \$	91,6 \$
Plus : produits financiers, compte non tenu des produits d'intérêts sur les créances au titre des contrats de location	3,7	5,3	12,1	12,6
Moins : charges financières liées aux régimes de retraite, montant net	(2,2)	(3,1)	(8,9)	(12,0)
Moins : charge de désactualisation liée aux provisions	(0,3)	(0,7)	(3,0)	(5,7)
<b>Charge d'intérêts</b>	<b>70,2 \$</b>	<b>22,7 \$</b>	<b>279,3 \$</b>	<b>86,5 \$</b>

- Le bénéfice net ajusté s'entend du bénéfice net attribuable aux propriétaires de la Société, compte non tenu de certains éléments afin de faciliter l'analyse des tendances de la performance et des résultats financiers. Ces ajustements se traduisent par une représentation économique plus comparable des activités commerciales sous-jacentes. Le bénéfice net ajusté fait l'objet d'un rapprochement avec le bénéfice net dans les paragraphes respectifs des rubriques « Sommaire des résultats du quatrième trimestre » et « Résultats d'exploitation de l'exercice complet ». Le bénéfice net ajusté du secteur de la vente au détail de produits alimentaires est rapproché du bénéfice net à la rubrique « Rapprochements liés au secteur des produits alimentaires » du présent rapport de gestion.
- Le RPA ajusté (après dilution) s'entend du bénéfice net ajusté, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution. La direction est d'avis que le RPA (après dilution), lequel exclut les éléments qui, de l'avis de la direction, ne reflètent pas la performance sous-jacente de l'entreprise, constitue un indicateur utile pour analyser les tendances de la performance par action.



- Les flux de trésorerie disponibles sont calculés comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, majorés du produit de la sortie d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement, diminués des acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles. La définition de flux de trésorerie disponibles a été modifiée au premier trimestre de l'exercice 2020 pour tenir compte de l'incidence des paiements de loyer nets en trésorerie. La direction utilise les flux de trésorerie disponibles comme mesure pour évaluer le montant de trésorerie disponible pour le remboursement de la dette, le versement de dividendes et d'autres activités de financement et d'investissement. Les flux de trésorerie disponibles sont rapprochés des mesures conformes aux PCGR présentées dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie et dans la rubrique intitulée « Flux de trésorerie disponibles » du présent rapport de gestion.
- La dette consolidée s'entend de toute dette portant intérêt, notamment les emprunts bancaires, les acceptations bancaires, la dette à long terme et les obligations locatives à long terme. La direction est d'avis que la dette consolidée représente la mesure la plus pertinente du total des obligations financières de la Société aux termes desquelles elle paie des intérêts.
- La dette consolidée nette s'entend de la dette consolidée, diminuée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. La direction est d'avis que la déduction de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de la dette consolidée donne une mesure plus précise des obligations financières nettes de la Société.
- Le capital total net s'entend de la dette consolidée et des capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle, diminués de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le tableau qui suit présente le rapprochement de la dette consolidée, de la dette consolidée nette et du capital total net de la Société avec les mesures conformes aux PCGR présentées dans les états de la situation financière au 2 mai 2020, au 4 mai 2019 et au 5 mai 2018.

(en millions de dollars)	2 mai 2020	4 mai 2019	5 mai 2018
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	570,0 \$	36,5 \$	527,4 \$
Dette à long terme	1 105,2	1 984,4	1 139,5
Tranche des obligations locatives échéant à moins d'un an	466,2	-	-
Obligations locatives à long terme	4 800,0	-	-
Dette consolidée	6 941,4	2 020,9	1 666,9
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 008,4)	(553,3)	(627,9)
Dette consolidée nette	5 933,0	1 467,6	1 039,0
Total des capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle	3 924,6	4 003,3	3 702,8
Capital total net	9 857,6 \$	5 470,9 \$	4 741,8 \$

## Rapprochements liés au secteur des produits alimentaires

Les tableaux qui suivent font état de l'ajustement de l'apport de Sobeys au bénéfice d'exploitation, au BAIIA et au bénéfice net attribuable aux propriétaires de la Société, pour tenir compte de certains éléments qui ne sont pas considérés comme représentatifs de la performance. Ces ajustements se sont traduits par une représentation économique plus comparable.

(en millions de dollars)	Exercices de 52 semaines clos les		Variation en \$
	2 mai 2020	4 mai 2019	
Bénéfice d'exploitation	1 040,2 \$	561,8 \$	478,4 \$
Ajustements :			
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Canada Safeway	18,3	24,6	
Coûts liés à l'acquisition d'entreprises	-	6,7	
	18,3	31,3	(13,0)
<b>Bénéfice d'exploitation ajusté</b>	<b>1 058,5 \$</b>	<b>593,1 \$</b>	<b>465,4 \$</b>

(en millions de dollars)	Exercices de 52 semaines clos les		Variation en \$
	2 mai 2020	4 mai 2019	
BAIIA	1 820,7 \$	978,7 \$	842,0 \$
Ajustement :			
Coûts liés à l'acquisition d'entreprises	-	6,7	
	-	6,7	(6,7)
<b>BAIIA ajusté</b>	<b>1 820,7 \$</b>	<b>985,4 \$</b>	<b>835,3 \$</b>

(en millions de dollars)	Exercices de 52 semaines clos les		Variation en \$
	2 mai 2020	4 mai 2019	
Bénéfice net	528,1 \$	316,5 \$	211,6 \$
Ajustements (déduction faite de l'impôt) :			
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Canada Safeway	13,3	17,8	
Coûts liés à l'acquisition d'entreprises	-	4,9	
	13,3	22,7	(9,4)
<b>Bénéfice net ajusté</b>	<b>541,4 \$</b>	<b>339,2 \$</b>	<b>202,2 \$</b>

## Données financières

Les données financières non conformes aux PCGR suivantes visent à fournir de l'information utile aux investisseurs et aux analystes. La direction se sert des données financières pour la prise de décisions, l'information de gestion, l'établissement des budgets et les prévisions. Les mesures qui figurent dans le présent rapport de gestion sont définies comme suit par la Société :

- Les ventes des magasins comparables sont celles des magasins situés aux mêmes emplacements pour les deux périodes de présentation de l'information financière. La direction est d'avis que les ventes des magasins comparables constituent un indicateur complémentaire permettant d'évaluer les tendances en matière de ventes puisqu'il supprime l'effet des ouvertures et des fermetures de magasins.
- La marge brute s'entend du profit brut, divisé par les ventes. La direction est d'avis que la marge brute est un indicateur important de rentabilité et qu'elle peut aider les gestionnaires, les analystes et les investisseurs à évaluer le contexte concurrentiel et l'environnement promotionnel du secteur dans lequel la Société exerce ses activités. Un pourcentage croissant indique un coût des ventes moins élevé en pourcentage des ventes.
- La marge du BAIIA s'entend du BAIIA, divisé par les ventes. La direction est d'avis que la marge du BAIIA est un indicateur important de la performance et qu'elle peut aider les gestionnaires, les analystes et les investisseurs à évaluer le contexte concurrentiel, l'environnement promotionnel et la structure de coûts du secteur dans lequel la Société exerce ses activités. Un pourcentage croissant indique un BAIIA plus élevé en pourcentage des ventes.

- La marge du BAIIA ajusté s'entend du BAIIA ajusté, divisé par les ventes. La direction est d'avis que la marge du BAIIA ajusté est un indicateur important de la performance et qu'elle peut aider les gestionnaires, les analystes et les investisseurs à évaluer le contexte concurrentiel, l'environnement promotionnel et la structure de coûts du secteur dans lequel la Société exerce ses activités. Un pourcentage croissant indique un BAIIA ajusté plus élevé en pourcentage des ventes.
- Le rendement des capitaux propres, tel qu'il est présenté par Sobeys, s'entend du résultat net pour l'exercice attribuable aux propriétaires de la société mère, divisé par les capitaux propres moyens. De l'avis de la direction, le rendement des capitaux propres constitue un indicateur complémentaire pour évaluer la rentabilité de Sobeys.
- Le ratio de la dette consolidée nette sur le capital total net s'entend de la dette consolidée nette, divisée par le capital total net. La direction est d'avis que le ratio de la dette consolidée nette sur le capital total net constitue une mesure qui permet d'analyser l'évolution de la structure du capital de la Société au fil du temps. Un ratio croissant indiquerait que la Société a recours à un montant accru de dette dans sa structure du capital.
- Le ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ajusté s'entend de la dette consolidée, divisée par le BAIIA ajusté pour les quatre derniers trimestres. La direction utilise ce ratio pour évaluer partiellement la situation financière de la Société. Un ratio croissant indiquerait un accroissement de la dette de la Société par dollar de BAIIA ajusté généré.
- Le ratio du BAIIA ajusté sur la charge d'intérêts s'entend du BAIIA ajusté pour les quatre derniers trimestres, divisé par la charge d'intérêts pour les quatre derniers trimestres. La direction utilise ce ratio pour évaluer partiellement la couverture de la charge d'intérêts sur ses obligations financières. Un ratio croissant indiquerait que la Société génère un BAIIA ajusté plus élevé par dollar de charge d'intérêts, ce qui se traduirait par une couverture des intérêts plus élevée.
- La valeur comptable par action ordinaire s'entend des capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle, divisés par le total des actions ordinaires en circulation.

Le tableau qui suit présente le calcul de la valeur comptable de l'action ordinaire d'Empire au 2 mai 2020, au 4 mai 2019 et au 5 mai 2018.

(en millions de dollars, sauf les données par action)	2 mai 2020	4 mai 2019	5 mai 2018
Capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle	3 924,6 \$	4 003,3 \$	3 702,8 \$
Actions en circulation (de base)	270,4	271,9	271,8
Valeur comptable par action ordinaire	14,51 \$	14,72 \$	13,62 \$

Pour obtenir d'autres informations financières sur Empire, notamment sa notice annuelle, veuillez consulter le site Web de la Société, à [www.empireco.ca](http://www.empireco.ca), ou le site Web de SEDAR pour consulter les dépôts réglementaires canadiens, à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Approuvé par le conseil d'administration le 17 juin 2020  
Stellarton (Nouvelle-Écosse) Canada